

1. Introduction

Les maltraitements psychologiques _ en Anglais « *emotional abuse* » _ sont très mal connues du grand public, surtout si elles ne sont pas associées à d'autres types de maltraitements, telles les maltraitements physiques ou les abus sexuels. Elles sont en général sous estimées, par les praticiens, comparativement à ces autres formes de maltraitements.

Le psychologue psychanalyse Yves-Hiram Haesevoets écrivait à leur sujet : « *Aujourd'hui, la maltraitance psychologique (« emotional abuse ») est encore trop sous-estimée, voire ignorée, y compris par les intervenants qui prennent en charge les problèmes relatifs aux enfants et à la famille, et ceux qui se préoccupent des droits fondamentaux des enfants. En relation avec leurs formations et leur sensibilité, ces professionnels ne reçoivent pas toujours une information spécifique et consistante sur cette problématique et la **considèrent comme moins sérieuse et moins dommageable envers les enfants que les autres formes d'abus**^{1 2}. »*

Il ajoute encore : « *Ajoutons que la plupart des personnes ayant été victimes de maltraitance psychologique et n'ayant vécu aucune sorte de sévices physiques ou sexuels éprouvent des difficultés à reconnaître que leurs droits humains ont été bafoués, et qu'après coup elles souffrent en conséquence. [...]*

Aux Etats-Unis, seulement 4% de toutes les situations de maltraitance envers les enfants sont rapportées comme des abus émotionnels (Roméo, 2000). Alors que les abus physiques et sexuels sont reconnus par les systèmes médico-légaux et judiciaires, il semble plus difficile d'identifier et d'objectiver de manière aussi spécifique les maltraitements psychologiques et leurs conséquences sur les enfants³. Il faut le déplorer, d'autant que tous les cas d'abus physiques ou sexuels comportent une composante émotionnelle connexe dont l'impact persiste au-delà des blessures physiques objectives et à long terme (Hamarman et Ludwig, 2000) ».

Il y a même un courant de praticiens doutant de leur réalité⁴, surtout dans le cas de maltraitements psychologiques commises par des parents sur leurs enfants ou entre membres de ces familles⁵.

Des psychologues conseillent aux victimes de ne pas se cantonner [s'enfermer] dans le statut de victime⁶.

Et aux instances judiciaires, ils leur conseillent désormais, a priori, d'éviter aussi la « victimisation à outrance » des victimes^{7 8}.

¹ Source : *Les Maltraitements psychologiques à l'égard des enfants*, du psychologue psychanalyste Yves-Hiram Haesevoets, daté 11/04/10, http://www.psy.be/famille/enfants/matraitance-enfant_2.htm . Note : Les articles, en Français, sur les maltraitements psychologiques à l'égard des enfants, sont excessivement rares. Et donc de ce fait, cet article est d'autant plus remarquable.

² C'est nous qui soulignons cette dernière phrase.

³ Idem.

⁴ Tiré de la propre expérience de l'auteur avec une psychosomaticienne du 16^e arrondissement de Paris.

⁵ Les doutes de la famille sur la réalité de ce que décrit la victime, peut être à l'origine de conflits [de différents] graves entre la victime et le reste de sa famille.

⁶ Documentaire « les Amours toxiques », Emission Le Monde en Face, France5, 04/06/2013, 20h45, http://www.france5.fr/emissions/le-monde-en-face/amours-toxiques_60967

⁷ Idem.

⁸ Il est certain que le retentissement du fiasco judiciaire d'Outreau a pu avoir une influence sur l'augmentation du scepticisme envers les témoignages de personnes se disant victimes de maltraitance (Voir Affaire d'Outreau, http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_d'Outreau). Car dans cette dernière affaire de pédophilie, la principale accusatrice, Mme Myriam BADAOUÏ, avait instrumentalisé ses propres enfants et son mari, afin qu'ils accusent des innocents de pédophilie. Et elle avait aussi manipulée le juge d'instruction, Fabrice Burgaud, en charge de l'affaire, afin de lui faire croire à la réalité de ses accusations. Finalement, Finalement, au cours de son procès et de celui des autres accusés, elle est revenue sur ses déclarations, innocentant six accusés, à qui elle a demandé ensuite pardon (source : <http://www.ina.fr/video/2968957001006>).

Il est certain que cet article ne pourra aisément résumer un sujet très vaste qui nécessiterait plusieurs ouvrages.

2. Définitions

« Selon l'Article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989), la maltraitance renvoie à "toutes formes de violences, d'atteintes ou de brutalités physiques et mentales, d'abandon ou de négligences, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle".

En France pour l'ODAS (Observatoire Décentralisée de l'Action Sociale) **l'enfant maltraité** est celui qui est "victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique." L'ODAS distingue, depuis 1993, les enfants à risque et les enfants maltraités.

L'enfant à risque est celui qui connaît des conditions d'existence qui risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, ou son entretien, mais qui n'est pour autant pas maltraité.

Les enfants en danger comprennent l'ensemble des enfants en risque et des enfants maltraités ».

Négligences lourdes : dénutrition, carence ou absence de soins médicaux et d'hygiène, d'entretien, privation de confort matériel, de prise en compte des besoins vitaux de l'enfant qui nuisent gravement au développement physique et psychologique de l'enfant ou à sa sécurité⁹.

Le harcèlement moral : Défini par le Code du travail, le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits de la personne du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Son auteur : un employeur, un collègue de la victime, quelle que soit sa position hiérarchique,...¹⁰

Aliénation parentale : voir annexe sur ce sujet.

3. Types de maltraitements psychiques

Les situations de maltraitements, à l'égard d'enfants et d'adolescents¹¹, recouvrent une partie des six formes de maltraitements psychologiques, isolées par l'*American Professional Society on the Abuse of Children* (APSAC, 1995) :

- le **rejet** actif traduisant une non-reconnaissance de la légitimité des besoins et des demandes de l'enfant,
- le **dénigrement** (souvent associé au rejet) visant à déprécier et dévaloriser l'enfant,
- le **terrorisme** lié à la création d'un climat menaçant, capricieux, hostile ou imprévisible, en définitive terrorisant l'enfant,
- l'**isolement-confinement** se définissant par le fait de couper l'enfant de ses contacts sociaux usuels en l'amenant à croire qu'il n'a personne sur qui compter en dehors de ceux qui le maltraitent,
- l'**indifférence** face aux demandes affectives de l'enfant traduisant l'indisponibilité des parents pour l'enfant¹².

« Certains chercheurs ont ainsi établi une hiérarchisation des différentes catégories de maltraitance psychologique. Servant de point d'appui référentiel au diagnostic et d'instrument d'évaluation, les définitions opérationnelles suivantes sont proposées par Garbarino et al. (1986) et amendées par Pearl (1994) :

Rejeter. L'adulte refuse d'accorder de l'importance, de la valeur et de l'attention à l'enfant et ne lui reconnaît aucune

⁹ Source : *Différentes formes de maltraitements* [faites aux enfants], <http://www.stopviolence.fr/page7.php>

¹⁰ *Le harcèlement moral*, <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/sante-conditions-de-travail,115/le-harcelement-moral,1050.html>

¹¹ Auxquels les services de consultations, de suivis et de traitements externes peuvent être confrontés.

¹² Source : *Différentes formes de maltraitements* [faites aux enfants], <http://www.stopviolence.fr/page7.php>

légitimité à travers ses besoins et ses désirs. Ces attitudes rejetantes incluent l'absence de démonstration d'affection ou de considération pour la personne de *l'enfant considéré comme un échec ou un défaut*, et le refus de le reconnaître pour lui-même comme un être en devenir.

Isoler. L'adulte coupe l'enfant de l'extérieur, l'empêche d'avoir des expériences sociales, de nouer des relations d'amitié avec ses pairs et lui fait croire qu'il est seul au monde. Ces attitudes d'isolation comprennent aussi des interdictions de contacts sociaux avec des camarades, de participer aux activités normales de la famille et l'enfermement à clef de l'enfant dans sa chambre, une pièce, un grenier ou une cave.

Terroriser. L'adulte agresse l'enfant verbalement, entretient un climat de terreur autour de lui, l'intimide ou lui fait peur. Tout en nourrissant les angoisses de l'enfant, il lui fait croire que le monde est dangereux et hostile. Les attitudes de terrorisme incluent aussi les menaces au moyen d'armes, de couteaux ou de fouets. L'enfant peut être le témoin de terrorisme domestique (disputes conjugales par exemple) et en souffrir indirectement, mais dans notre modèle de maltraitance émotionnelle, les actes terroristes visent directement la personne de l'enfant. L'enfant peut aussi être l'enjeu de violences domestiques dont il est témoin privilégié, voire le déclencheur. Il est entendu que le fait d'être directement victime d'actes terroristes engendre chez l'enfant autant de détresse émotionnelle, de perturbations psychologiques et influence autant son développement psychoaffectif, que lorsqu'il est témoin d'un meurtre, d'une catastrophe ou de tout autre événement traumatique. Mais suivant nos définitions, ces événements traumatiques externes ne peuvent être considérés comme de la maltraitance psychologique au sens premier, même s'ils affectent en profondeur la structure de la personnalité de l'enfant. Cette distinction doit également être opérante notamment dans les situations juridiques de dispute parentale autour de l'exercice du droit de garde où l'enfant est pris en otage et subit des pressions psychologiques importantes ou du chantage affectif.

Ignorer. L'adulte prive l'enfant de toutes stimulations et de toutes réponses essentielles et nécessaires à son épanouissement émotionnel et à son développement intellectuel. L'adulte évite d'assumer ses responsabilités envers l'enfant et le prive de références fondamentales à son développement personnel. En ignorant ses besoins fondamentaux de stimulation et de reconnaissance, l'adulte empêche l'enfant de s'affirmer et de s'individualiser. Ces attitudes intentionnelles incluent l'ignorance du nom de l'enfant, l'absence d'affection et l'indifférence flagrante.

Corrompre. L'adulte empêche l'enfant de devenir sociable, l'entraîne à des comportements antisociaux et destructeurs, renforce des attitudes déviantes et le confronte à des expériences marginales inadéquates. Ces attitudes corrompues et malhonnêtes encouragent l'enfant à commettre des actes délictueux et le conditionnent à acquérir des conduites antisociales. La corruption psychologique de l'enfant peut inclure l'apprentissage de conduites sexuelles déviantes, l'exploitation des autres, les trafics, toutes les activités hors la loi. La psychopathie de l'adulte déteint rapidement sur l'enfant. Il en perd ses repères sociaux et ne respecte plus les limites. Les valeurs sont inversées. Le mal est bien et le bien devient mal.

Ils séduisent pour faire accepter des valeurs immorales.
Il peut y avoir un côté « contaminant » à leur perversité.

Agresser verbalement. L'adulte blesse l'enfant constamment en l'insultant, se montre d'une extrême sévérité, en le traitant avec toutes sortes de sobriquets ou surnoms dégradants et humiliants, en lui tenant des propos sarcastiques, en le rabaissant et en agressant son amour-propre. Les attitudes d'agression verbale contiennent des propos intentionnels précis visant l'intégrité de la personne de l'enfant, son apparence physique et dénigrant son existence. L'adulte répète à l'enfant qu'il ne vaut rien, qu'il est mauvais, qu'il sent mauvais, qu'il est laid, ridicule, petit, bon à rien et repoussant, etc.

Opprimer. L'adulte impose à l'enfant des prérogatives exigeantes et démesurées. Il fait pression sur l'enfant pour qu'il réussisse mieux et plus rapidement que les autres au niveau de ses études, ou qu'il devienne le meilleur sportif de sa classe, qu'il soit parfait, le plus beau, le plus fort et le plus intelligent. **L'oppression continue laisse croire à l'enfant qu'il n'est jamais à la hauteur et qu'il peut toujours mieux faire.** La mise sous pression permanente de l'enfant comprend des attentes excessives, précoces et incompatibles avec son âge et son niveau de développement. Ces attitudes oppressives s'accompagnent de **punitions exagérées et injustifiées**, de remarques et critiques

insupportables, et surtout de comparaisons désobligeantes avec ceux qui sont plus performants ou plus doués que lui. »¹³.

A cette liste, on pourrait rajouter **Exploiter**, l'enfant étant astreint régulièrement à des tâches dures et obligatoires.

4. La difficulté à établir la réalité de la maltraitance psychique

Depuis novembre 2006, l'auteur tient une permanence téléphonique auprès de malades, afin qu'ils puissent parler de leur souffrance, au sein d'une association de soutien à des malades souffrant de céphalées de tension chronique¹⁴.

Or par ces échanges téléphoniques, l'auteur a pu constater qu'entre 20 à 30% des malades disent avoir subi des maltraitements, en particulier psychiques, durant leur enfance, certaines perdurant encore à l'âge adulte¹⁶.

L'auteur a pu constater de flagrant est qu'il est, en général, très difficile aux malades d'en parler et de se confier¹⁷.

Les maltraitements psychologiques, que l'auteur va décrire sont, elles, **toujours intentionnelles, volontaires et sciemment commises**¹⁸. Elles ne sont pas dues à une quelconque maladie mentale, telle une psychose etc., qui aboliraient totalement le discernement ou le jugement de celui qui les commet¹⁹.

Mais elles ont souvent une dimension perverse, psychopathologique.

Les « maltraitements » déploient parfois des trésors d'imagination, allant jusqu'à la folie, pour que les maltraitements, qu'ils font subir à leur victime, soient éternellement cachées, indétectables, cherchant sans fin à « sauver les apparences », et à ne se faire jamais prendre. Il y a chez eux, une dimension « jeu », et une jouissance extrême à tromper tout le monde _ y compris les proches _ et à ne se faire jamais prendre.

Dans ces domaines, il n'est pas facile de faire la part de la vérité, lorsque la réalité de la maltraitance psychique se dérobe sans cesse, et où l'on n'est jamais certain, à son corps défendant, que l'on n'est pas soi-même victime d'une imagination débordante ou délirante, d'une paranoïa en soi, qui interpréterait, systématiquement de travers, des faits, somme toute, anodins.

Et donc, certains malades malgré leur souffrance psychique permanente, vont souvent nier la réalité de la maltraitance psychique, dont ils font régulièrement l'objet.

Ce qui rend le diagnostic des plus difficiles est que l'enfant maltraité couvre généralement son parent de peur d'être abandonné, séparé de lui.

5. La dimension perverse de certains « bourreaux » (parents ...)

Les parents maltraitements « pervers » sont souvent des personnes « intéressés », utilitaristes, très « égoïstes » [, pensant qu'à eux-mêmes].

Les parents « pervers » veulent faire plier le monde à leur exigence [par n'importe quel moyen].

Ils ne veulent pas que ceux qui sont sous leur coupe s'en « sortent ». Ils leur confisquent souvent l'espoir de pouvoir s'en sortir. L'enfant n'est pour eux qu'une extension d'eux-mêmes, un objet.

¹³ Source : *Les Maltraitements psychologiques à l'égard des enfants*, Yves-Hiram Haesevoets, 11/04/10, Source :

http://www.psy.be/famille/enfants/maltraitance-enfant_2.htm

¹⁴ Association « Papillons en cage », www.cephaleesdetension.co.nr

¹⁵ L'auteur en souffrant lui-même depuis plus de 30 ans, depuis octobre 1981.

¹⁶ Et toujours commise par un ou plusieurs membres de leur famille ou par des « proches ».

¹⁷ En général, ce n'est pas au premier échange téléphonique, que les malades se confient enfin.

¹⁸ En toute conscience.

¹⁹ Selon par exemple, l'article 64 du code pénal français de 1810, devenu l'article 122-1 du nouveau Code pénal de 1992. Par l'article 1er (122-1) la loi déclare : « N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuro-psychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes », Mais elle « demeure punissable » si son « discernement » a seulement été « altéré » ou le « contrôle de ses actes » « entravé » (source : <http://ideperson.free.fr/page%20web%2033.htm>).

Souvent chez le menteur habituel : un plaisir même éprouvé à mentir, c'est-à-dire de convaincre fallacieusement avec naturel. Ce type de menteur devient maître de ses émotions au point de communiquer aussi aisément des émotions factices que des véritables²⁰.

Manipuler un enfant est beaucoup plus facile que manipuler un adulte. Un enfant est plus vulnérable, plus facile à modeler, à façonner... encore que l'on découvre un véritable travail d'aliénation mentale effectué aussi par des adultes sur leur compagne ou compagnon^{21 22}.

Chez certains, il y a un vrai désir ou une vraie addiction à faire mal, à faire souffrir, à blesser, à s'amuser des autres.

« Il se considère au-dessus des lois. Il veut la destruction financière de l'autre. Il magouille pour détruire. C'est effrayant d'entendre autant de mensonges. Il se pose en victime ».

« La femme de Jean-Jacques, elle, poussait la perversité jusqu'à multiplier les fausses tentatives de suicide « juste pour ne pas avoir à s'occuper des enfants » »²³.

Un tel va jusqu'à s'envoyer des lettres anonymes à lui-même, pour faire croire qu'il est victime d'une persécution²⁴.

« Ils vont alors faire le tour des médecins afin de se faire délivrer des certificats médicaux de complaisance pour tenter de parvenir à leurs fins »²⁵.

L'auteur a connu deux cas exceptionnels, le cas de Virginie et le cas de Joël. Virginie paraissait immensément « bonne » et « innocente ». Elle avait un joli visage doux, sur lequel s'imprimait l'image du « ravissement intérieur ». Elle avait une très jolie voix, presque fragile, et une très belle écriture. Quand on la rencontrait, on ne pouvait que lui faire confiance. Il était impossible de penser qu'elle puisse être « mauvaise ». Et pourtant, cette jeune femme profondément « mégalomane », très déséquilibrée, « nymphomane », changeait de partenaire sexuel chaque semaine²⁶. Elle faisait régulièrement passer pour une victime innocente, pour obtenir, régulièrement, le retour d'affection de sa famille et pour mystifier les autres²⁷.

Joël, un passionné de vélo, paraissait lui aussi extrêmement « bon ». Son visage donnait l'impression d'être rempli d'amour, vous regardant les yeux pétillants et rieurs. Quand il vous faisait une promesse, on avait l'impression que cette personne ne pouvait vous mentir. Et pourtant, cette personne ne cessait de vous mentir d'une façon pathologique, de ne jamais tenir ses promesses et de vous manipuler autrui (sans fin)²⁸. Et il était extrêmement « avare » et « pathologiquement » intéressé par l'argent. Or sa famille mettait ses mauvais côtés (ses mensonges, son avarice) sur le compte d'un trauma crânien, subi suite à un grave accident, survenu en 2004^{29 30}.

Il arrive aussi que coexistent, au sein de la même personne, une mentalité (psychologie) de bourreau et une de victime, ce qui les rend plus complexes, plus difficiles à comprendre et ... plus trompeuses³¹.

²⁰ Mensonge, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Mensonge#Motivation>

²¹ Aliénation parentale, <http://www.stopviolence.fr/alienation-parentale.php>

²² Voir aussi cet article : *L'arme redoutable de l'accusation d'inceste*, Benjamin LISAN, <http://jardin.secret.pagesperso-orange.fr/EcritsScientifiques/pseudo-sciences/ArmeSoupconInceste.htm>

²³ Cf. Documentaire « *Les Amours toxiques* », Le Monde en Face, de France5, 04/06/2013, 20h45, http://www.france5.fr/emissions/le-monde-en-face/amours-toxiques_60967

²⁴ In « *Maigret se trompe* » un roman de Georges Simenon publié en 1953.

²⁵ Aliénation parentale, <http://www.stopviolence.fr/alienation-parentale.php>

²⁶ Elle avait avoué un jour à l'auteur « **qu'elle s'est toujours considérée comme plus forte que Dieu** ».

²⁷ La seule chose qui aurait pu nous « alerter », dans son comportement ou à certains signes, est que cette jeune femme au visage « pur » et doux, avait un corps difforme et obèse (en forme de tonneau), qu'elle prenait une grande quantité de psychotropes comme si ce fut de simples bonbons.

²⁸ Comme si c'était un besoin pathologique et irrésistible.

²⁹ Même si l'auteur soupçonnait qu'une forme de folie habitait Joël, il a toujours personnellement douté que seul le trauma crânien soit l'unique responsable de ses « psychopathologie ». Car avant l'accident, certains de ses défauts comme l'avarice et le désir de séduire étaient déjà présents. L'auteur pense que le trauma crânien n'a fait que désinhiber [et ainsi mettre en lumière] les défauts latents de Joël, qu'il dissimulait avant son accident. Le trauma a-t-il été un alibi, pour être encore plus « méchant » ?

³⁰ Comment une personne peut paraître sincère, débordante d'amour, alors qu'en fait, elle n'a que mépris pour vous ? C'est très déstabilisant. Il y a-t-il, chez elle, une folie cachée, parfaitement contrôlée, mais bien réelle, ou un énorme talent de comédien ?

³¹ C'est peut-être pourquoi de grands criminels ont bu autant abuser ceux qui l'admiraient et le suivaient, comme avec Hitler, Staline, Mao, Bin Laden ... (des personnalités maltraités dans leur enfance, des victimes devenus bourreaux). Dans la série

1. Le profil des maltraitants

Nous avons par exemple, le cas de Lance Armstrong, le septuple champion du tour de France. Il était cassant, distant. Il pratiquait la mise en quarantaine et l'isolement de tous ceux qui doutaient de ses victoires³² et ceux qui le gênaient, comme le cycliste Van der Brugen. A ce dernier, il avait déclaré « **J'ai suffisamment d'argent, je vais te détruire !** ». Ils sont menaçants, intimidants ...

Il imposait la terreur tout autour de lui. Il utilisait la pression, le chantage, pour faire silence.

Ces personnes, tels Lance Armstrong, utilisent les attaques, les procès, les menaces, les intimidations, les fins de non-recevoir, les discours constamment verrouillés. Ils cloisonnent toujours leurs relations.

Ils sont persuadés de leur invincibilité et de leur impunité.

Mais un de leur versant est aussi d'inspirer confiance. Ils ont le don « d'enfumer les gens ».

Ils ont parfois des « fulgurances géniales », qui impressionnent.

Ils ont le don d'emporter l'adhésion, du fait de leur aplomb, de leur culot ...

2. Leurs motivations

Il arrive que le rejet de l'enfant soit aussi motivé par des raisons cachées que l'on ne veut pas exposer à l'enfant.

Les enfants maltraités sont souvent des enfants :

- non désirés,
- prématurés (25% des cas),
- handicapés³³.

Quand la famille subit des difficultés financières, de couple... les probabilités de maltraitance se multiplient. Les conditions vécues sont très influentes.

Dans certains cas, La maltraitance n'est pas toujours intentionnelle : les relations parents-enfant peuvent être perturbées du fait d'une mauvaise entente conjugale, des problèmes de santé des parents ...

(Partie à développer).

3. Justifications des parents pour légitimer leurs brimades

Les parents avancent des explications avancées pour justifier et rationaliser leur attitude ou leur sévérité³⁴ :

- La crise d'adolescence,
- les mauvaises fréquentations,
- l'influence de la télévision, d'internet, etc.,
- la faute à pas de chance : "*mais qu'est-ce que j'ai bien pu faire pour avoir un enfant comme ça ?*",

documentaire « Histoires parallèles », passée sur la chaîne de TV ARTE, on peut visionner le discours, des années 30, plein de franchise de Staline où il « avoue » être brutal. Ou le discours radiophonique d'Hitler, après l'attentat raté du comte Stauffenberg, où déclarait qu'il n'avait d'autre choix que de condamner à mort les conjurés. Ou encore le discours de Mao, à sa prise de pouvoir en 1949, dit avec une petite voix de fausset, donnant une impression de fragilité etc. Ce qui frappe c'est que lors de ces discours, tous ces grands criminels paraissent « bons ». Idem pour Bin Laden, lors de certains de ses discours.

³² Qu'il ait pu les obtenir sans dopage.

³³ *De la négligence à la maltraitance ... conséquences sur la santé et la réussite scolaires des enfants*, Pr. Jean-Pierre GESLIN (chapitre 6. L'enfant victime de violences physiques et psychologiques), <http://www.gommeetgribouillages.fr/Maltraitance.htm>

³⁴ *Violences faites aux enfants*, Dr Muriel Salmona, <http://memoiretraumatique.org/memoire-traumatique-et-violences/violences-faites-aux-enfants.html>

- le fait que l'enfant aurait été trop gâté : "*on l'a trop pourri, gâté, c'est un enfant roi !!*",
- L'hérédité appelée à la rescousse : "*il est comme [ou il tient de]... son père, son oncle, sa grand-mère, etc.*",
- la maladie mentale, d'origine génétique de préférence.
- Etc.

(Partie à développer).

4. L'intentionnalité

(Partie à développer).

5. Mécanismes de dissimulation et de manipulation

. Mécanismes mise en place par le maltraitant.

. Dissimulations familiales.

Ces personnes [toxique] mentent aux gens, mais elles font croire qu'elles sont très gentilles.

Au sujet de son ex-épouse, un mari indique « *Elle m'isolait. Mes amis ne m'appelaient plus. Elle était tout le temps fausse avec les enfants* ».

« *Il avait un double visage. Il n'était jamais agressif, jamais en colère* ».

« *Toujours tout est dans le huis-clos familial. C'est comme une prison, un cercueil. Il est tout le temps dans la représentation. C'est quelqu'un de bien aux yeux des autres* ». « *On est obligé de mentir à tout le monde et à soi-même* ».

Les manipulateurs jouent sur la culpabilité et parviennent à détruire l'auto-estime de leurs conjoints, alors qu'ils sauvent souvent les apparences en société. Ainsi, l'époux de Léna l'agonisait d'injures en huis-clos et lui prenait tendrement la main en public... « *Il est brillant, formidable, tout le monde l'adore, on n'y voit que du feu* ».

Le papa et en même temps époux maltraitant se fera passer pour un homme sincère, victime de son ex-femme. Il la présentera comme instable (« elle est aigre », « elle est amère » ...).

Sur la chaîne Histoire, un documentaire indiquait que Staline était au courant du suicide d'Hitler, mais qu'il l'avait dissimulé aux yeux du monde, afin de pouvoir ainsi accuser les pays occidentaux de cacher Hitler.

6. Liens de la maltraitance psychique avec d'autres types de maltraitements

(Partie à développer).

7. Lieux où s'exerce la maltraitance

La famille est le lieu où s'exercent la grande majorité des violences envers les enfants et la quasi-totalité des homicides d'enfants.

Selon les statistiques (Observatoire National de la Délinquance, 2010, par le 119, numéro d'appel pour les enfants en danger) les auteurs des violences sont très majoritairement les parents, les pères pour les violences sexuelles (81,6% des auteurs), les mères pour les négligences graves et les conditions d'éducation défailtantes (en sachant que les enfants sont le plus souvent avec leur mère), et les violences graves sont également partagées.

En toute impunité, la famille peut se révéler comme une des pires zones de non-droit, et se transformer en un véritable système totalitaire où tous les droits fondamentaux des enfants peuvent être bafoués, où il est possible de commettre des crimes et des délits inconcevables sur des personnes sans défense, totalement dépendantes, et privées de liberté. L'enfant est encore trop souvent considéré comme la propriété de ses parents auxquels il doit respect et obéissance quoi qu'il arrive. Le cinquième commandement de la Bible dit : "tu honoreras ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne." (Exode, 20,12), et jusqu'au 5 mars 2002 l'article 371-1 du code civil sur l'au

Au sein de la famille, les *maltraitants* organisent souvent un système d'oppression en cascade, allant du plus favorisé au plus défavorisé (celui qui sert de souffre-douleur à toute la famille). Les *maltraitants* « donnent l'exemple » et incitent les autres membres de la famille à suivre « son exemple » et à participer à la « chaîne oppressive » contre le plus « faible ».

8. Chiffres

En France : selon l'ODAS (2006), chiffres qui proviennent de signalements forcément très sous-estimés, 98000 enfants en danger dont 19000 enfants maltraités (victimes de violence physiques, sexuelles, psychologiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et neurologique) et 79000 enfants à risque. Sur les 19000 enfants maltraités on retrouve 31% de violences physiques, 24% de violences sexuelles, **19% de violences psychologiques**, 26% de négligences lourdes.

Aux Etats-Unis, seulement 4% de toutes les situations de maltraitance envers les enfants sont rapportées comme des abus émotionnels (Roméo, 2000).

Qui maltraite ?

- Père : 40,94 %
- Mère : 30,41 %
- Beau-père : 10,5 %
- Autres : 8,87 %
- Autres membres de la famille : 3,44 %
- Frère et sœur : 2,26 %
- Grands-parents : 1,95 %
- Belle-mère : 1,65 %
- Mère et père : 0,42 %

Souvent la mère "ne sait plus comment faire" face à un père maltraitant. 10 % des femmes reçoivent des coups. En 1998, il a été relevé 102 homicides (meurtres d'enfants).

Au sein de la famille, la violence peut se répéter d'une génération à l'autre, les enfants maltraités devenant des parents maltraitants dans 25 à 35 % des cas (d'après l'étude de Kaufman et Zigler).

Maltraitances physiques :

Chez les enfants de moins de 3 ans, les fractures osseuses sont liées à des sévices dans 24 % des cas. Chez les enfants de moins de 1 an elles le sont dans 39 % des cas³⁵.

³⁵ De la négligence à la maltraitance ... conséquences sur la santé et la réussite scolaires des enfants, Pr. Jean-Pierre GESLIN (chapitre 6. L'enfant victime de violences physiques et psychologiques), <http://www.gommeetgribouillages.fr/Maltraitance.htm>

9. La loi

Pour la loi, les violences envers les enfants, qu'elles soient physiques ou sexuelles, ont de **nombreuses circonstances aggravantes**, violences sur mineurs de 15 ans, par ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par toute autre personne ayant autorité sur le mineur. Et l'enfant en danger doit être protégé par les adultes qui ont connaissance des situations à risque ou des violences que l'enfant pourrait subir ou bien ou qui les suspectent.

La loi impose aux citoyens et aux professionnels de signaler les enfants en danger et ce jusqu'à 18 ans (art 434-1 et 434-3, art 226-13 sur la levée du secret professionnel).

La prévention des violences faites aux enfants est un devoir pour tout professionnel prenant en charge des enfants ou des parents.

Ce qui est condamnable sont les faits qui contribuent à dégrader la considération physique et morale d'une personne et à dégrader sa santé physique et morale.

Sanction en cas de non-signalement d'une maltraitance

La non-dénonciation d'une maltraitance malgré l'obligation peut être punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Le délaissement peut être puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (voire de 15 ou 20 ans, en cas de mutilation, d'infirmité permanente ou de décès)³⁶.

Sanctions à l'encontre de l'auteur de harcèlement moral ?

Les faits de harcèlement moral sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article 222-33-2 du code pénal).

Si les faits ont été commis par un salarié, celui-ci est, en outre, passible d'une sanction disciplinaire (qui peut aller jusqu'au licenciement pour faute grave).

Les faits de discriminations commis à la suite d'un harcèlement moral sont punis d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 €. La juridiction peut également ordonner, à titre de peine complémentaire, l'affichage du jugement aux frais de la personne condamnée dans les conditions prévues à l'article 131-35 du code pénal et son insertion, intégrale ou par extraits, dans les journaux qu'elle désigne. Ces frais ne peuvent excéder le montant maximum de l'amende encourue.

10. Mécanismes

Isolement :

Peu de contact avec le monde extérieur. Microcosme familial. Vase clos.

(Partie à développer).

Rapports de force et terrorisation :

Reproduction d'un schéma disciplinaire, autoritaire.

(Partie à développer).

³⁶ Que faire devant une situation de maltraitance ..., <http://vosdroits.service-public.fr/F861.xhtml>

11. Manifestations, exemples

1. Maltraitements à l'égard des enfants

On imagine toujours les parents aimant leurs enfants, les respectant, désirant les protéger et leur bien. Mais ce n'est pas toujours le cas. Dans certains cas, certaines personnes, dont certains parents³⁷, ne ressentent jamais aucune empathie ou compassion, ni pour les autres, ni pour leurs enfants.

Malheureusement, il n'y a aucune loi interdisant à des parents d'être égoïstes, égocentriques, « pragmatiques », cyniques, mesquins, enfermés dans la « médiocrité morale », « tordus », « étroits d'esprit » etc. ... face à leurs propres enfants.

Entre leurs mains, leurs enfants ne sont pour eux que des objets, destinés à être instrumentalisés en permanence, servant au bénéfice exclusif de leurs parents³⁸ _ par exemple, pour en tirer un plaisir sadique, par mégalomanie, pour exercer, sur leurs enfants, une domination absolue, ou encore pour d'autres raisons intéressées (en tirer de l'argent, s'enrichir, se faire bien voir des autres ou de la société ...) ...

Rapports de force et terrorisation :

Cette maltraitance s'exprime par une violence psychique permanente, par l'utilisation de rapports de forces permanents, que rien normalement ne devrait justifier moralement. Cette maltraitance peut s'exprimer par des menaces voilées ou ouvertes contre leur enfant³⁹.

Culpabilisation, dévalorisation :

Certains parents cherchent, sans cesse, à culpabiliser et à dévaloriser de la valeur humaine intrinsèque de l'enfant. Souvent, à la longue, cette dévalorisation ou cette culpabilisation systématique induisent chez l'enfant un manque d'amour pour lui-même, voire une haine profonde de lui-même ou à l'automutilation.

« Mon père a passé la journée à râler par ma faute: soit parce que j'ai mal ajusté sa veste sur son cintre, soit parce que je n'ai pas assez essoré l'éponge de la cuisine, soit parce que je me suis enfermée dans ma chambre, me tenant ainsi à l'écart de la famille — la bonne blague —, soit parce que je m'écoute trop, entre autres. Quant à ma mère, elle [...] me déteste parce que je ne joue pas de flûte traversière, parce que je la dérange ; elle m'aime... par devoir. Elle ne supporte pas ma présence [...] »⁴⁰.

Phrases assassines et blessantes :

Cette maltraitance utilise, le plus souvent, des *phrases assassines* destinées à blesser, à faire souffrir l'enfant ou à bien faire comprendre à l'enfant qu'il n'aura jamais le dernier mot ou qu'on ne lui fera jamais de concession. En tout cas, qu'on ne lui fera jamais preuve de compréhension ou de tendresse.

Les phrases assassines, employées par les parents, cherchent à « mettre en lumière », auprès de leur enfant, ses « défauts congénitaux », ses « tares irrécupérables » ... Ils le critiquent systématiquement, en mettant constamment en avant certains de ses défauts, certains réels, mais plutôt d'une manière, en général, déformée, caricaturale, excessive et le plus souvent dévalorisante (et encore d'autres imaginaires ou inventés).

³⁷ Ce sont souvent des personnes enfermées dans un très fort narcissisme et un amour ou une admiration immodérée pour elles-mêmes.

³⁸ On oublie que des « psychopathes » peuvent aussi avoir des enfants.

³⁹ Telles des promesses de punitions qui vont faire peur ou terroriser l'enfant, menace de coups, menaces d'abandons ...

⁴⁰ Source : Moi, Lilly, violée, prostituée, Lilly Lindner, Ed. L'archipel, 2013.

Ces maltraitements ont pour but d'exclure l'enfant, du reste de la société, et de lui faire ressentir un sentiment d'exclusion permanent.

Elles ont aussi pour but d'induire, en lui, des inhibitions, des comportements inhibés _ des peurs à agir, des peurs à se révolter ... _ ou des doutes « ravageurs » sur lui-même.

Les *phrases assassines* sont toujours proférées, d'une manière sentencieuse, sans compassion, définitive, n'appelant pas le doute ou la remise en cause. Elles feront d'autant plus mal que l'âge de l'enfant, qui les aura subies pour la première fois, sera très jeune. Elles auront tendance à créer, à la longue, un désespoir permanent chez l'enfant, lui faisant comprendre que toutes les portes qui lui permettraient de se sortir de ce « cauchemar permanent » lui sont définitivement fermées et qu'il n'y a aucun espoir, aucune affection, aucun soutien ... à attendre de ses parents ou de ceux censés le protéger ou le défendre.

Quelques exemples de phrases destinées à culpabiliser, à dévaloriser :

« Tu es un raté et tu seras toujours un raté ».

« Tu as les mauvais gènes dégénérés d'un de tes grands parents ».

« Par tes gènes, tu es un dégénéré. Et donc, toute ta vie, quoique tu fasses, tu seras toujours raté ».

« Tu ne réussis jamais rien dans la vie ». « Tu es nul, définitivement nul ».

« Je ne sais pas ce que tu fais, mais tu es toujours dans mes pattes ».

« Tu passes ton temps à me déranger. Tu es vraiment pénible. Tu n'as que ça à faire ?! » [dit sur un ton excédé].

« Tu n'as rien d'autre à foutre que de nous emmerder sans cesse ! ».

« Tu vas nous rendre fou ».

Systématiquement à l'enfant qu'ils découvrent en train lire sur son lit : « tu n'as d'autre qu'à paresser et à rien foutre, tu ferais mieux de nous aider » [et immédiatement, ses parents lui attribuent tâche domestique quelconque].

« Qu'est qu'on a fait au ciel pour avoir un enfant comme toi ».

« Au gros lot, on a vraiment tiré le mauvais numéro, avec toi ».

« Qu'est-ce qu'on va pouvoir faire de toi ».

« Heureusement qu'on est toujours là pour rattraper, sans cesse, toutes tes bêtises ».

« Rappelle-toi, que c'est nous qui te nourrissons ! »

« Si on n'était pas là, c'est triste à dire, tu ferais encore plus de « conneries » ».

« Arrête de te regarder le nombril [sans cesse] ».

« Tu devrais moins penser à ta petite précieuse personne et penser plus à nous, qui ont tant fait pour toi ».

« Tu devrais encore plus travailler sur toi-même, pour découvrir ce qui va pas en toi ! »

« Tu fais toujours une histoire de pas grand-chose ».

« Il faut toujours que tu coupes les cheveux en quatre ».

« Tu est [un] malade. Finalement, tes comportements aberrants ne sont visiblement pas de ta faute ».

« Tu manques tellement de personnalité [ou tu es tombé si bas] que du coup tout le monde te marche sur la tête ... »

« Rien ne te va, tu ressembles à un sac ». « Tu ne sais jamais t'habiller. Tu n'as aucun goût ».

« Tu es vraiment un empoté ».

« Qu'est-ce que tu as encore fait [fabriqué] » [dit sur un ton de reproche, voire avec une voix de « Stentor » destinée à faire peur ou à faire sursauter l'enfant].

« C'est fou ce que tu peux manquer d'intelligence. Tu es vraiment maladroit. Tu es tout le temps à côté de la plaque. Tu es incapable de percevoir ou de comprendre ce qui est si évident pour tout le monde ».

« Tu n'as vraiment aucune idée. Tu n'as jamais d'idée ».

« Si j'avais été pour l'avortement, tu ne serais pas né ».

« Tu n'es jamais là au bon moment, quand on a besoin de toi ».

« Tu es exactement comme la lettre « H » du mot Hawaï, tu ne sers à rien ... ».

« Personne ne t'aime. Personne ne peut t'aimer ».

« Tu es vraiment un moins que rien ».

« Sorts ! Tu vas salir le miroir ».

La dimension psychiatrique, psychopathologique ou perverse de ces parents se découvre, parfois, au travers de phrases comme celles-ci :

« *Crois-moi, c'est sûr, tu iras en prison. Tu n'es qu'un gibier de potence et tu le seras toujours, à jamais* ».
« *Tu es profondément mauvais et tu finiras mal. Il n'y a rien à attendre de bon de toi* ».
« *Tu es le suppôt de Satan. Tu es né sous le soleil de Satan. Le mal est en toi ...* »

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Autres phrases dévalorisantes : « *Petit merdeux* », « *espèce de clodo* », « *tu n'es qu'une sous-merde* », « *personne ne t'aime* ». « *Personne ne veut de toi* »⁴¹, « *Petite balance* », « *Le problème c'est lui / toi* »⁴².

Les phrases assassines sont souvent noyées ou dissimulées dans des phrases anodines. Et donc, les phrases destructrices ne sont pas toujours faciles à repérer (au départ du moins).

Toujours destinées à blesser, il arrive souvent que ces phrases soient dissimulées sous l'apparence de la gentillesse, de la compassion ou d'un comportement attentionné. Elles sont ainsi d'autant plus perverses et plus destructrices, dans leurs manifestations :

« *Tu es le petit raté de la famille, mais on t'aime quand même* ».
« *Tu ne réussiras pas dans la vie, tu es un boulet pour nous, mais on t'aidera quand même. On sait que tu n'es pas responsable de ton état* ».
« *Si on n'était pas là, pour t'aider, tu aurais fini à l'asile psychiatrique* ».

Ces phrases ne sont jamais objectives. Elles font toujours appels à des ressorts émotionnels, leur but est d'atteindre un point faible _ en appuyant sur le point sensible qui fait mal _ chez l'enfant victime de ces maltraitances, pour provoquer, chez lui, un comportement _ par exemple, en le faisant douter de lui, manquer d'assurance, en le rendant anxieux, malade, susceptible ou agressif, afin de détruire sa crédibilité _, ou, le plus souvent, pour réprimer un comportement _ par exemple, en l'empêcher de se révolter, de dénoncer les maltraitances subies, d'en parler autour de lui.

Il n'y a pas de limite à l'imagination de parents pervers pour le torturer psychologiquement.

Isolement et terrorisation :

Par exemple, ils peuvent agir par l'isolement psychique et affectif, par sa terrorisation, par des accusations perpétuelles infondées _ on invente des fautes ou défauts imaginaires pur accabler l'enfant etc.

On l'accuse, sans cesse, de la rage et on le transforme en bouc-émissaire. Et on ligue tout le monde contre lui.

Il est en fin de la chaîne d'oppression, allant de membres en membre de la famille, en cascade.

Les parents accusent perpétuellement leur enfant de faits qu'il n'a jamais commis. L'enfant sert d'alibi à leurs attitudes ou fautes.

Cet enfant est souvent transformé en un souffre-douleur perpétuel, sur lequel les parents ou les proches passent systématiquement leur nerf, leur colère et leurs frustrations.

Ce qui a un effet particulièrement destructeur sur le psychisme de l'enfant, au point d'induire, chez lui, une paranoïa permanente ravageuse.

Ses parents peuvent essayer aussi de le convaincre qu'il est un malade mental, un schizophrène, jamais responsable de ses actes.

Ou bien encore, ils lui offriront un martinet à Noël, pour le terroriser.

C'est par exemple, par l'utilisation de multiples mensonges, le plus souvent subtils et difficiles à prouver, afin de convaincre la famille ou les proches de faire le vide ou de l'entourer par une sorte de cordon sanitaire, tissé autour

⁴¹ L'enfant que personne n'aimait, Casey Watson, France-Loisir, 2012, page 215.

⁴² Ibid., page 132.

de l'enfant. Afin qu'il soit totalement isolé, sans aucune défense, ni aucun soutien à attendre de sa propre famille ou de ses proches.

Les mensonges visent à le discréditer, systématiquement, tout comme sa parole, à le faire passer pour un dérangé, un déséquilibré, un malade mental, un mythomane, un éternel Pierre Richard maladroit et distrait ...

C'est aussi dans un premier temps, induire des terreurs absolues, grâce à des vraies maltraitements physiques, s'étalant durant des années, comme par exemple lors de « frappes préventives », destinées à rendre l'enfant perpétuellement terrorisé et donc « sage comme une image ». Coups et frappes souvent commis, dans une pièce fermée sans témoin, voire la nuit etc. ...

Puis la maltraitance se transforme petit à petit en maltraitance psychique. Ensuite, elle ne fait plus appel qu'à la seule évocation ou allusion, pour l'enfant, des maltraitements qui l'ont terrorisé dans le passé et qu'il ne veut pas revivre, pour qu'il soit de nouveau terrorisé.

C'est aussi par exemple, des faits en apparence anodins, mais qui induisent la peur, et qui par leur répétitivité, induiront à la longue, en lui, une terreur permanente. C'est, par exemple, le jeter brutalement dans une piscine, afin qu'il boit la tasse, quand l'enfant n'a que 6 ans et qu'il ne sait pas nager.

C'est, ensuite, par exemple, le porter sur ses épaules, puis le lâcher soudainement dans un escalier, en faisant croire à « concours de circonstances malheureux » ou à une perte d'équilibre involontaire etc.

C'est encore le traiter et lui montrer qu'on aime mieux son chien que lui.

C'est le trahir et être déloyal sans cesse avec lui (ou lui faire comprendre qu'il ne pourra jamais compter sur les autres).

C'est une façon de communiquer en permanence avec lui qui manque cruellement de profondeur ou d'affect.

2. Maltraitements psychiques l'égard des adultes

Les tortures morales et psychologiques agissent sur plusieurs ressorts, tels que la peur de la séparation, de l'abandon affectif, de la mort ou de la souffrance.

Les **maltraitements psychologiques** (les moins connues des psychologues et du grand public), sous toutes leurs formes, quelles qu'elles soient, sont aussi mis en œuvre sous d'autres formes ou sous des formes approchantes⁴³, dans les états totalitaires ou dictatoriaux _ par les tortures psychiques ... _ ou encore dans le monde du travail _ via le « harcèlement moral »⁴⁴ ...

Par exemple, la STASI, en séparant la mère de son enfant et en le faisant adopter par des officiers de la STASIE, par les tortures infligées, cherchait à briser certaines dissidentes.

Une torture psychologique infligée à l'entrée du camp d'Auschwitz, parmi d'autres des tortures morales infligées par les officiers SS, consistait à demander à une mère de choisir entre celui de ses enfants qui devrait survivre et ceux qui devraient mourir⁴⁵.

Voici d'autres exemples, extraits du témoignage de femmes maltraitées psychologiquement par leur conjoint :

Son mari lui disait « *sans moi, tu n'es rien* ». « *Il avait des mots qui blessent : tu es dangereuse, tu es une racaille, tu devrais voir un docteur* »⁴⁶.

« *Je subissais des critiques constantes. Par exemple, il ne supportait pas que le bouchon du gel douche soit ouvert. Il fallait que je fasse attention à tellement de choses que j'aurais fait n'importe quoi pour avoir la paix* ».

Il lui interdisait de peser plus de 50 kg, un poids qu'il vérifiait chaque matin. « *Si je pesais 52 kg, il m'engueulait* ».

⁴³ Que celles survenant dans l'enfance _ culpabilisation, dévalorisation etc. ...

⁴⁴ Voir le livre de Marie-France Hirigoyen, « *Le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien* », Pocket, 1988.

⁴⁵ Présentée dans le livre « *Le choix de Sophie* » (Sophie's Choice) de William Styron, 1979 (Folio, 1995).

⁴⁶ *Amours toxiques*, Le Monde en Face, Documentaire de France5, 04/06/2013, 20h45,

http://www.france5.fr/emissions/le-monde-en-face/amours-toxiques_60967

Il listait également, de la robe de chambre et jusqu'aux chaussures, les vêtements que sa femme avait le droit de porter.

Il l'accuse « *tu as pris du poids. Ce n'est pas possible ! Tu sais bien que le poids idéal c'est 50 Kg* ». « *Il t'indique tout les vêtements que tu dois porter. Tu n'es plus que sa poupée, son objet. Il m'a ôté ma personnalité* ».

« *Il me menaçait, si je voulais voir ailleurs* ». « *Sans moi, tu ne peux pas vivre* ». « *Il me dit : je vais me changer, je t'attends, je serais patient, ... et je le crois* ». Puis, il te menace de nouveau « *j'espère que tu n'iras pas trop loin* ».

« *Il contrôlait tout, jusqu'au compteur kilométrique de ma voiture* ».

« [...] *Il te culpabilise pour la moindre chose. Il m'engueulait sans cesse « tu as un cerveau, alors fais le fonctionner !!!!! »* ».

« *Il prend les enfants en otage. Il ne te les ramène que quand il le veut. Tu as toujours un mal fou à récupérer les enfants. Il les monte contre moi. Il leur dit que je suis une mauvaise mère et que je leur mens sur lui* »⁴⁷.

12. Le syndrome de Münchhausen dans sa version psychologique

Le **syndrome de Münchhausen par procuration** est une forme de maltraitance perverse, commise sur des enfants par leurs parents⁴⁸, faisant croire à leur entourage, qu'ils sont des parents dévoués et/ou qu'ils sauvent leur enfant _ cela afin de se faire bien voir ou pour se faire passer pour des héros auprès de leur entourage _ , alors qu'ils font tout le contraire _ n'hésitant pas, s'il le faut, à détruire la santé physique ou mente de leus enfants pour arriver à leurs fins _ (voir à ce sujet le chapitre intitulée « **Annexe : Qu'est que le Syndrome de Münchhausen par procuration ?** » , à la fin de cet article, pour en savoir plus).

Ce sont des formes de maltraitements parmi les plus difficiles à prouver, parce que ceux qui les commettent font tout justement pour ne jamais être démasqués.

De plus, le grand public [ou même le corps médical] a toujours du mal de croire que des parents puissent faire du mal ou du tort à leurs enfants, intentionnellement / consciemment / sciemment, par intérêt ou **même par sadisme**.

Mais pourraient-on imaginer que la logique perverses de ces parents maltraitants [ou de proches de l'enfant victime] puisse aller encore plus loin et qu'ils puissent alors recourir uniquement aux maltraitements psychologiques pures contre leurs enfants, afin de se rendre encore plus insoupçonnable auprès de leur entourage, sachant que les maltraitements psychologiques ne laissent justement pas de traces physiques ?

Or il existe de possibles variantes du Syndrome de Münchhausen par procuration, commise dans le strict cadre des maltraitements psychologiques.

Des parents « dénaturés » peuvent aller jusqu'à rendre veules, lâches, mesquins, faibles, masochistes, leurs propres enfants, afin de se faire passer soit pour des héros, soit pour des victimes⁴⁹.

(Partie à compléter).

13. Aveuglement de la victime

Selon Isabelle Nazare-Aga, psychologue comportementaliste, la victime est dans l'ignorance de ce qu'il lui arrive (et de l'existence des pervers), elle culpabilise, elle pense être responsable, elle a honte.

L'enfant, lui-même, a naturellement tendance à aimer, à faire confiance, à croire en ses parents.

Un enfant ne voit pas le mal chez ses parents et sollicite leur amour et leur affection, même dans le cas où il reçoit très peu en retour.

⁴⁷ *Amours toxiques*, ibid.

⁴⁸ Ces sévices peuvent être commis par du personnel soignant sur des enfants dont ils ont la charge (toujours dans le but de se faire passer pour des sauveurs).

⁴⁹ Eux-mêmes ne souffrant pas qu'on puisse leur faire de l'ombre ou leur faire concurrence.

C'est seulement quand le « masque tombe », que la maltraitance psychique (insidieuse) se transforme soudain en violence physique ou que le mensonge devient tellement énorme que l'on ne peut plus y souscrire, que la victime ouvre les yeux.

14. Aveuglement des proches

On rencontre souvent la naïveté des proches, « aveugles », qui ne voient rien. Il y en a encore ceux qui n'ont rien vu et **qui ne veulent pas voir**⁵⁰.

« J'écrivais à mes parents de ce que je pensais de leur négligence, du fait qu'ils n'avaient jamais remarqué que, toute petite, j'étais traumatisé par quelque chose » (page 307).

Le pire pour Myriam, qui est passée par trois dépressions, *« c'est que [sa] famille pensait que c'était [elle] qui [était] fragile et que c'était lui la victime ».*

« Il n'y avait [je ne rencontrais] aucune écoute, aucune compréhension [par rapport à ce que je vivais] ».

Dans les situations de maltraitance, la confrontation aux enfants et aux familles relève d'une grande complexité. La parole de l'enfant ne se limite pas à révéler les faits. Elle est là aussi pour essayer de comprendre, pour se décharger d'un fardeau, pour se plaindre ou encore pour tester la confiance dans l'adulte. Si le professionnel doit rester attentif à la subjectivité de l'enfant et à son rythme, il est aussi dans l'obligation de le protéger. Du côté des familles, il doit identifier les modes relationnels habituellement utilisés et accepter d'être interpellé sur ces registres. **Mais la proximité qui s'instaure alors peut contribuer à le rendre aveugle aux signes envoyés par l'enfant.** Et puis il y a ce risque toujours présent de télescopage entre le vécu de celui qui parle et le vécu de celui qui écoute, même si ces vécus ne sont pas de même nature. Il faut accepter de s'immerger dans l'histoire de l'autre, se laisser toucher émotionnellement tout en gardant la bonne distance (ni trop près, ni trop loin). Rechercher la bonne attitude nécessite de rejeter « les préjugés rassurants, les théories bien faites, le prêt à porter des conduites à tenir »⁵¹.

Nous ne voulons pas voir la violence, au sein des familles. Les gens n'ont souvent pas envie de voir la réalité, ... surtout si le maltraitant, le faussaire ou le menteur est leur héros, celui qu'ils admirent.

« Je me souviens encore du coup que j'ai reçu en plein cœur, le jour elle [ma mère] a dit, à propos de l'homme qui m'a violée à de multiples reprises :

- *Quel monsieur serviable ! je ne compte plus les fois où il m'a aidé à porter les courses jusque chez nous, alors que j'étais chargé comme un mulet. Lilly, j'espère vraiment que, plus tard, tu seras aussi gentille que lui*⁵² ».

*« Ton oncle est si gentil, si bon, si serviable »*⁵³.

Les maltraitements psychiques sont souvent trompeuses, dans leur apparence. Ce sont des phénomènes complexes. Et il n'est pas certains, que _ sans l'expérience vécue, par soi-même, de telles maltraitements ou sans les outils intellectuels adéquats _ seule l'intelligence de la raison ou celle du cœur permettent de les comprendre en profondeur.

Il existe de multiples arguments pour justifier de ne pas voir et de ne rien faire :

- la crainte de l'individu pour sa vie ou son intégrité physique. Car l'acte de protestation comporte un certain risque.

⁵⁰ Eve, aveugle, battue, violée, 16 mars 2005, <http://www.journal-la-mee.fr/Eve-aveugle-battue-violée>

Eve - Le procès, Article Ouest-France, 14.01.2011, <http://maitremo.fr/2011/01/07/noel> &

<http://www.elle.fr/Societe/News/Douai-une-ado-maltraitee-pendant-15-ans-par-sa-famille-2319770>

⁵¹ L'enfant que personne n'aimait, Casey Watson, France-Loisir, 2012, page 31.

⁵² Moi, Lilly, violée, prostituée, Lilly Lindner, Ed. de l'Archipel, 2012, page 56.

⁵³ Pourquoi personne ne m'a aidé ? Jacky Holmes & Toni Maguire, City Editions (& France-Loisir), 2012, page 83.

- L'accommodation à une certaine réalité, son occultation surtout, peut être nécessaire, à certains, pour pouvoir continuer à vivre tranquille.

« *C'est ainsi que j'avais envie, que j'avais besoin de penser, qu'il me fallait penser pour conserver notre existence familiale et, si vous voulez, [...] pour conserver ma raison* »⁵⁴. Mme Stangl⁵⁵ préfère le confort à la vérité [...] »⁵⁶.

« Son interlocutrice tire la conclusion qui s'impose : *« La vérité est une chose terrible, trop terrible quelquefois pour que nous puissions vivre avec elle »* »⁵⁷.

« *Face à l'insoutenable, l'insupportable, l'innommable, il y a souvent le refus de voir* ».

La peur « égoïste » _ la peur de remettre en cause son existence, d'aller vers l'inconnu etc. _ entre souvent en jeu : « *En ce temps, pour la majorité silencieuse allemande, c'était une technique répandue d'essayer d'en savoir le moins possible, et pour cette raison de ne pas poser de questions* » (Système, 262)⁵⁸.

Les éléments d'information « *furent étouffés par la peur, le désir du gain, par la cécité et la stupidité volontaires* » (Naufragés, 16)⁵⁹.

« Evguénia Guinzbourg écrit : *« Quand on jette aujourd'hui un coup d'œil en arrière, vers cette époque terrible, on s'étonne d'un tel aveuglement volontaire : comment les gens pouvaient-ils ne pas se poser de questions devant ce qui crevait les yeux ? »* (II, 336-7)⁶⁰. Elle est bien obligée de répondre à cette question : elle se rend compte qu'elle-même se laissait leurrer comme les autres. C'est que, et c'est une des leçons de cette expérience, *croire est plus fort que voir. Les détenus avaient besoin de croire pour espérer*; ils oubliaient donc le témoignage de leurs sens. Les témoins avaient besoin de croire pour vivre tranquilles »⁶¹.

Souvent le « pervers » fait tout pour paraître admirable, digne d'éloge. Et ceux qui l'admirent, surtout s'ils sont fragiles, ne peuvent supporter ou soutenir l'idée que ce dernier aurait pu les tromper. Car sinon, ils risqueraient de découvrir qu'ils ont été trompés et ils pressent alors qu'ils risqueraient de tomber dans une Auschwitz.

Et souvent alors, ils préfèrent s'enfermer [s'enliser] dans un « aveuglement relatif », que de risquer cette confrontation épouvantable à la vérité⁶² [qu'ils redoutent].

« *Il essaie de nous apitoyer sur son sort. Quelle imagination... Ou bien : — Le pauvre, il est devenu fou* »⁶³.

« [...], ces mécanismes de défense découlent de certaines qualités pro fondes qui sont inhérentes à tous les êtres humains : *l'amour de la vie, la peur de la mort...* » (Jong, 54)⁶⁴. On croit ce qu'on veut, non ce qu'on voit⁶⁵.

15. Conséquences

3. Le stress

Les maltraitements psychiques, par leur répétition, peuvent être causes ou **sources d'intenses stress continuels**.

⁵⁴ SERENY Gitta, *Au fond des ténèbres*, Denoël, 1975, page 373.

⁵⁵ Mme Theresa Stangl, l'épouse du commandant de Treblinka.

⁵⁶ Tzvetan TODOROV, *Face à l'extrême*, Le Seuil, 1991 (réed. 1994), page 152.

⁵⁷ SERENY Gitta, *Au fond des ténèbres*, Denoël, 1975, page 387-8.

⁵⁸ LEVI Primo, *Le système périodique*, Albin Michel, 1987, page 262.

⁵⁹ LEVI Primo, *Les naufragés et les rescapés*, Gallimard, 1989, page 16.

⁶⁰ GUINZBOURG Evguénia, II. *Le ciel de la Kolyma*, Le Seuil, 1980, page 336-7.

⁶¹ Tzvetan TODOROV, *Face à l'extrême*, *ibid.*, pages 154 et 155.

⁶² En psychologie sociale, la « théorie l'Engagement » explique ce genre d'attitude. « L'engagement » désigne l'ensemble des conséquences [heureuses ou malheureuses] d'un acte sur le comportement et les attitudes d'un individu. Plus l'investissement et l'engagement de la personne lui ont coûté, moins elle est prête à y renoncer [même si elle sent qu'elle est dans l'erreur] (Sources : **Dissonance cognitive**, http://fr.wikipedia.org/wiki/Dissonance_cognitive. **Engagement (psychologie sociale)**, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Engagement_\(psychologie_sociale\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Engagement_(psychologie_sociale))).

⁶³ WIESEL Eli, *Nuit*, Ed. de Minuit, 1973, page 20-1.

⁶⁴ JONG, de L., *The Netherlands and Auschwitz*, *Yad Vashem Studies*, VII, page 54.

⁶⁵ Tzvetan TODOROV, *Face à l'extrême*, *ibid.*, pages 157.

Et si elles sont répétées maintenir la victime dans un état de stress, de peur, d'angoisse ou d'anxiété, de déprime ou de dépression permanentes.

Le **stress**⁶⁶ (issu par l'anglais, lui-même de l'ancien français *destresse*) est, en [biologie](#), l'ensemble des réponses d'un [organisme](#) soumis à des pressions ou [contraintes](#) de la part de son environnement. Ces réponses dépendent toujours de la perception qu'a l'individu des pressions qu'il ressent. Selon la définition médicale, il s'agit d'une séquence complexe d'événements provoquant des réponses physiologiques, psychosomatiques⁶⁷.

4. Les maladies psychosomatiques

Les maladies psychosomatiques sont l'ensemble des troubles, syndromes ou symptômes ayant une base psychologique. Le facteur causal peut être le **stress, le surmenage, l'anxiété, la dépression, l'insomnie et l'extrême fatigue...**

Les causes sont :

- Un trouble psychique comme le stress, l'anxiété ou la dépression modifie le système nerveux au plan moléculaire et cellulaire. Ces modifications se transmettent à l'organisme par interaction avec les systèmes endocrinien, immunitaire ou métabolique.
- Dans le cas du stress, la surproduction d'adrénaline et de corticotrophine (ACTH) dans le cerveau provoque une hausse du cortisol sanguin ? Cette hormone très puissante produit des symptômes directs :

- pâleur et hérissément de poils ou cheveux,
- ouverture des pores et suées,
- dilatation des vaisseaux et bronchioles pulmonaires,
- augmentation du rythme cardiaque,
- diminution de sécrétion des enzymes digestives dans l'estomac et le ralentissement du transit intestinal (contractions musculaires moindres) ?

- Ces événements physiques accompagnent et parfois provoquent des réactions psychologiques : irritabilité, agressivité, tension, peur, etc. Répétés, ils induisent des déséquilibres dans l'organisme, avec éventuellement des réponses inflammatoires.

Les troubles les plus fréquents

- Un déséquilibre psychique va se traduire par des symptômes corporels. Les plaintes les plus fréquentes concernent :

- troubles digestifs et intestinaux (ballonnement, constipation, ulcère...);
- troubles cutanés (verruques, couperose, herpès nasolabial, aphte, psoriasis, eczéma...);
- troubles articulaires et musculaires (fatigues, douleurs, blocages...);
- troubles vasculaires (migraine, hypertension artérielle, infarctus, accident vasculaire cérébral...);
- troubles neurologiques (céphalées de tension, douleurs neuropathiques d'origines inconnues...);
- troubles métaboliques (hypophagie ou hypophagie, retard de développement...);
- troubles sexuels (perte de libido).

- Le trouble psychique initial n'est généralement pas la cause directe de ces pathologies, mais il forme un facteur de risque. Dans certains cas (douleurs ou surinflammation notamment), la *contrariété psychique* ou le *stress* semblent être la cause directe du trouble.

⁶⁶ La notion de stress a été introduite par l'endocrinologue [Hans Selye](#), qui publie en 1956 *The stress of life (Le Stress de la vie)*. Il y décrit le mécanisme du syndrome d'adaptation, c'est-à-dire l'ensemble des modifications qui permettent à un organisme de supporter les conséquences d'un traumatisme naturel ou opératoire.

⁶⁷ Stress, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Stress>

5. Troubles du comportement

Quand n'a été souvent rejeté, on ne peut que tisser des relations superficielles avec les autres.

Ils sont trop enfermés dans leur malheur pour faire attention aux autres.

Ils sont comme un animal blessé, qui ne souhaite rien d'autre que de fuir le monde à jamais, de s'endormir pour ne jamais se réveiller.

Ils ont de grandes difficultés à gérer les émotions suscitées par des souvenirs qu'ils tentent d'effacer de leur mémoire.

Ils vident tout leur sac (ils se vident de tout), selon un schéma se reproduisant chez les enfants ayant subi des sévices.

Ils sont prêts à exploser à tout moment. Ils bouillent de rage. (Ils tremblent, se contiennent puis explosent).

Ils sont incontrôlables comme leur colère. Ils rentrent dans une rage généralisée envers tel ou tel objet de haine.

Les enfants perturbés, qui considèrent que les adultes les ont trahis, ont du mal à accepter toute forme de tendresse.

(La haine perpétuelle, qui les hante ou les habite, disparaîtra-elle avec les années ?).

Douleurs et violences morales :

Malheureusement, les petits garçons terrorisés qui ont subi de tels sévices deviennent souvent des hommes perturbés et en colère. Chez certains, cette colère se transforme en violence.

Les prisons sont pleines de jeunes hommes au triste passé. Les filles ont tendance à retourner cette colère contre elles-mêmes, en se mutilant ou en cherchant des relations destructrices.

« Les gens qui ne comprennent pas, disent qu'il est nuisible. Mais il était détruit et furieux. Et il en voulait au monde entier »⁶⁸.

« Quand la haine se mêle au sentiment de perte, cela crée un poison qui vous ronge jusqu'à vous consommer d'une fureur si intense que votre capacité à fonctionner comme un être humain s'évapore »⁶⁹.

« Ceux qui n'ont pas d'estime pour soi, ne se préoccupent pas de l'opinion des autres »⁷⁰.

Automutilation :

Beaucoup souffrir intérieurement pour se faire souffrir extérieurement.

Quand des enfants vivent des choses terribles, lorsqu'ils sont trop jeunes pour vraiment comprendre ce qui les a arrivés, ils sont parfois très furieux, et ils peuvent faire des choses terribles. Quelque chose s'est brisée en eux.

« Il provoquait une atroce douleur pour calmer celle que provoquait tout ce qu'il se bousculait dans son esprit »⁷¹.
Ils ne craignent pas la douleur.

« J'avais compris que la douleur physique était la seule façon de faire cesser le supplice que me causaient mes cauchemars »⁷². « je découvris comment la douleur physique pouvait anesthésier la souffrance psychique »⁷³.

6. Autres conséquences

La liste des conséquences et séquelles psychologiques possibles est très longue et n'est pas ici exhaustive :

⁶⁸ *L'enfant que personne n'aimait*, Casey Watson, France-Loisir, 2012, page 175.

⁶⁹ Ibid., page 176.

⁷⁰ Ibid., page 162.

⁷¹ *L'enfant que personne n'aimait*, Casey Watson, France-Loisir, 2012, page 206.

⁷² *Moi, Lilly, violée, prostituée*, Lilly Lindner, Ed. de l'Archipel, 2012, page 60.

⁷³ *Moi, Lilly, violée, prostituée*, ibid., page 144.

- Difficulté à aimer en particulier ses (leurs) parents _ haine et rejet du ou des parents _ ou leur famille⁷⁴.
- Impression d'être un « monstre émotionnel », impossibilité de ressentir la moindre once d'amour ou de compassion pour autrui (insensibilité morale et sentimentale).
- Transmission (contamination), à l'enfant, des « valeurs morales » et du comportement cruel et intolérant que les parents lui donnent en exemple, chaque jour.
- Angoisse, crise panique permanente.
- Agressivités permanentes incontrôlées, sensibilité à fleur de peau (états borderline ...), hyper susceptibilité maladie.
- Dépressions (chroniques) et états suicidaires (désir majoritaire de mourir).
- Impression de survivre en permanence et de ne jamais s'en sortir.
- Maladies psychosomatiques chroniques (céphalées de tension⁷⁵, lombalgies, colopathies ...).
- Névroses obsessionnelles (obsessions), hypocondrie (?), TOC (troubles obsessionnels compulsifs).
- Phobies _ comportements d'évitements et de fuites, aversions (irrationnelles), phobie de la confrontation à l'autre ...
- Difficulté ou impossibilité pathologique à se battre, à se mettre en valeur, à faire valoir ses droits.
- Masochisme^{76 77}.
- Blessures morales induites et conséquences ultérieures (ou non) : désirs obsessionnels de vengeance, de revanche (images traumatiques revenant en boucle) etc.
- Etats abandonniques (panique ou immédiat abattement ou dépression à l'idée d'être abandonné. Désir permanent d'être protégé. Dérèglement affectif et sexuel).
- Dérèglements sexuels (obsessions et avidités sexuelles).
- Déséquilibres psychologiques.
- Désirs de revanches sociales ... (besoin de se prouver, vouloir prouver quelque chose, en permanence ...).
- Comportements additifs (addiction aux drogues, à la cigarette, à l'alcool, aux jeux etc. Besoin obsessionnel d'enrichissement financier personnel _ en relation avec le désir de prouver au monde).
- Boulimie ou anorexie.
- Prises de risques inconsidérés (besoin de vivre dangereusement en permanence. Pratique de sports dangereux, où sa propre vie est mise constamment en danger).
- Délinquance (comportements criminels ...).
- Repliement sur soi, isolement social, familial.
- Hyperactivité malade (« syndrome de la musaraigne »)⁷⁸.

⁷⁴ A la fin du documentaire "Sur les traces des nomades" diffusé sur ARTE en juillet 2013, on voit l'auteur du documentaire, un explorateur australien, Tim Cope, pleurer à la mort de son père, décédé brutalement dans un accident automobile à 53 ans et qu'il aimait beaucoup. Or souvent, pour les enfants maltraités, il leur est souvent impossible de pleurer à la mort d'un de ses parents, surtout si que ce dernier n'a cessé de le maltraiter toute sa vie.

⁷⁵ Environ 30 à 40% des malades souffrant de céphalées de tension chroniques (irréductibles à tout traitement), contactant l'Association « Papillons en cage » affirment avoir vécu durant leur enfance des situations de maltraitements régulières, en particulier psychologiques. Au moins 80% des céphalées de tension chroniques des malades (ayant contacté l'association) sembleraient d'origine psychosomatiques. Mais ce qui ne veut pas dire que toutes les céphalées de tension chroniques soient d'origine psychologique (certaines seraient neurologiques, liées à des dérèglements neurologiques, ou physiologiques. Voir le *Tableau diagnostique des céphalées de tension*, <http://benjamin.lisan.free.fr/AssoLutteContreCephalee/TableauDiagnostic.htm>).

⁷⁶ L'enfant pour faire plaisir à ses parents maltraitant se met, au de fois que possible, dans une situation de soumission et de dépendance, envers ces dernier (sachant qu'il recevra alors une « récompense » ou « gratification » de leur part). A la longue s'installe, chez lui, une peur de n'être rien sans ses parents (qui sont ses "maîtres" dirigeant ses actes). Il ne peut plus ressentir du plaisir qu'en étant en état de soumission perpétuelle.

⁷⁷ Note : Une petite réflexion, en passant : On pourrait se demander si certains forts désirs transsexuels [ou pulsions transsexuelles] (à vocation féminine) ne seraient pas liées a) à de forts besoins affectifs (dont le désir d'être protégé, un femme étant plus encline à être protégée), b) voire à un sentiment masochiste (masochisme moral), c) ou bien à une impossibilité de s'identifier au ce père honni, rejeté ou craint [qui terrorise son fil] (ce dernier point étant la thèse de de l'endocrinologue et sexologue américain, Harry Benjamin, connu pour ses travaux sur le [transsexualisme](#) et auteur du livre, exposant cette thèse : *The Transsexual Phenomenon*, Harry Benjamin, The Julian Press Inc., 1966).

⁷⁸ L'exemple typique de la « *musaraigne hyperactive* » est *Sainte Thérèse d'Avila*, qui durant ses 48 années de moniale, a créé, dans toute l'Espagne, 17 couvents (ou carmels), n'écrivit pas moins de 8 livres [et au total 16 œuvres mystiques] et mourut,

- Naïveté sociale et relationnelle dangereuse(s) (« Syndrome de Gaspar Hauser »).
- Inadaptations sociales.
- Psychopathies.
- Maladies psychiatriques et psychoses (?) _ schizophrénie, troubles bipolaires, paranoïas (?) _ générées par des maltraitements psychiques graves (qui ont de quoi rendre fou), se répétant fréquemment, sur une longue durée^{79 80}.

Cette partie serait à développer.

7. Le risque de devenir eux-mêmes monstrueux

Il ne faut pas non plus oublier que les personnes qui ont été victimes peuvent devenir à leur tour des bourreaux ... Que des personnes ayant subi des cruautés peuvent elles-mêmes devenir cruelles. Alors comment détecter / prévenir cela et l'éviter ?

Ces « monstres », qu'ils risquent de devenir, ont été eux-mêmes des personnes profondément meurtries.

Ou bien conscient d'avoir été battus, maltraités, maltraité, soumis à des processus pervers, ils vivent dans la perpétuelle de devenir eux-mêmes des monstres, des pervers sadiques, des manipulateurs, des parents à leur tour maltraitants. C'est pourquoi pour briser cette généalogie intergénérationnelle et fatale de la violence, se transmettant de génération à génération, ils peuvent alors renoncer à toute vie amoureuse, se marier, à avoir des enfants.

Ils se méfient souvent sans cesse d'eux-mêmes (et de ce qu'ils seraient capables de commettre de terrible ...).

Il arrive que pour casser le « processus fatal », pour faire mentir le destin, la prophétie ou la condamnation négatives, le concernant, et/ou le signe « d'infamie » apposée sur l'enfant par ses parents (avec des paroles aussi dures que « *tu deviendras un raté, tu ne sauras jamais rien faire [de tes dix doigts] dans la vie, tu finiras mal, tu es né sous le signe du mal* »), l'enfant devenu adulte n'a plus d'autre choix que de passer son temps dans l'hyperactivité, le travail intense perpétuel allant jusqu'à au surmenage, ou le dévouement, dans l'aide aux autres, l'humanitaire ou le don de soi, permanents.

1. Peut-on s'en sortir ?

Quand, par exemple, l'enfant maltraité devenu adulte se sent « monstrueux », incapable de ressentir des affects, ou bien quand il se sent envahi, en permanence, par une agressivité lancinante, un désir de vengeance obsessionnelle⁸¹, ou encore une impression d'irréalité permanente ou une impossibilité de communiquer ou d'avoir des relations sociales, comment cet être humain peut-il s'en sortir du mal-être qui l'habite ? Quand il est enfermé dans une timidité ou une anxiété malade(s), dans l'angoisse, les crises paniques qui le submergent, l'hyper-susceptibilité malade, la paranoïa etc. comment peut-il s'en sortir ? Comment peut-il devenir [ou devenir] une personne normale ? Comment peut-il se reconstruire, mettre en œuvre [et activer] les *processus de résilience* ?

Comment, dans son cas, peut-il se sortir de l'impression malheureuse que les « *dés du destin ont été pipés* » [pour lui] ? Comment se sortir des condamnations et anathèmes, portés contre lui par le maltraitant : « *tu es un raté et du*

probablement, d'épuisement à 67 ans (Sources : a) *Le Livre des fondations* (publié, Madrid, 1880)), b) *Œuvres complètes de Thérèse d'Avila*, Ed Cerf, juin 2006, Pages 433 à 664).

⁷⁹ Hypothèse à vérifier ... Il faudrait vérifier si des maltraitements peut générer des régressions vers l'enfance, des déconnexions de la réalité permanente (mécanisme de protection psychique et de régression ?), induire des paranoïas durables, des schizophrénies durables, des troubles bipolaires durables, des états borderline, des états « prophétiques », « mystiques », « délirants » durables _ liés eux-mêmes à des comportements à risques et inconsciemment « suicidaires » (on n'a plus peur de la mort) etc. ...

⁸⁰ Note : ce sont des domaines où il faut être très prudent et où il faut se méfier des conclusions hâtives (car il y a le risque de se faire aveugler par des conclusions qui iraient « dans le sens de son moulin ou de sa chapelle » ou de ses thèses).

⁸¹ Ou bien ressentir un désir pathologique ou des pulsions de tuer ou de se tuer (i.e. des « *pulsions de mort* »).

sera toujours un raté, tu es mauvais, tu es laid, tu finiras mal, tu sens mauvais etc. » et faire mentir les jugements définitifs et inhumains portés contre lui ? Comment pouvoir enfin remonter la pente, ne plus se détester ou s'haïr, s'apprécier ou s'aimer enfin, à sa juste valeur, apprendre à apprécier la vie, à prendre le temps de vivre, à voir enfin la beauté de vie malgré sa cruauté ... ?

Comment se sortir de régulières et subites montées irrésistibles d'amertume, en lui, et pouvoir enfin apprécier la vie et les autres, au travers des relations humaines aimantes et respectueuses des autres ? Comment ne plus s'isoler des autres, ne « plus couler sans fin⁸² », ne plus être misanthrope, raciste, misogyne etc. ?

Dans certains cas, comment peut-il éviter en permanence, deux écueils fatals, celui du passage à l'acte agressif contre autrui, ou du passage à l'acte suicidaire⁸³ ? Et rester sur le chemin de la raison ou sinon du « raisonnable » ?

Peut-on guérir ou survivre à de terribles blessures intérieures, de celles qui ne se referment pas ?

Quand l'on a connu comme modèle de référence, celui d'un « *tyran domestique* », comment ne pas reproduire ce modèle et ne pas devenir soi-même à son tour un « *tyran domestique* » ?

Souvent quand on n'a pas eu la chance de pouvoir s'identifier à une père ou une mère, qu'on admire et qu'on aime, on cherche souvent une image maternelle ou paternelle de substitution. Mais comment à cause de cette fragilité, ne pas risquer de tomber dans le piège de l'emprise d'un gourou sans scrupule, cherchant à jouer auprès de vous le rôle de cette mère ou de ce père de substitution ? Comment lorsqu'on est fragile ou fragilisé, se garder, si possible, de tomber dans les nombreux piège de la vie [tels se faire hypnotiser par les miroirs aux alouettes et autres] ?

Certains témoignent, qu'à force de vivre dans l'oppression et/ou dans une « *atmosphère de folie collective familiale oppressive* » permanente, « *ils ont failli devenir fou*⁸⁴ ».

Un témoin⁸⁵ déclarait : « *je n'avais le choix, qu'entre partir, mourir ou aller à l'asile psychiatrique* ».

Comment ne jamais perdre la raison, lorsque l'on est, sans cesse, soumis à un processus destructeur permanent ?

Comment garder ses repères rationnels et moraux ?

Comment garder son discernement et son esprit critique, face à une entreprise de mystification permanente ?

Et même la personne qui perdu pieds (jusqu'à la psychose (?)) ou bien qui est tombée dans le désespoir le plus profond pourrait-elle remonter la pente et risquer la confrontation à des vérités mêmes insoutenables ?

Tout d'abord, le cerveau possède des capacités de plasticité cérébrale⁸⁶. Et, souvent (sauf rares exception), il y a souvent chez l'homme une énorme capacité à pouvoir apprendre, à se transformer, à s'améliorer, à se remettre en cause. Rien n'est joué d'avance, ni même par les facteurs déterministes génétiques.

« L'expérience concentrationnaire » (sujet que nous n'avons fait qu'aborder, un peu plus haut)⁸⁷, montre, qu'en plus des conditions physiques et de la solidité psychique, que ce qui peut faire tenir les hommes, dans les pires conditions, c'est **le fait de conserver l'espoir** (même si cette affirmation peut paraître irrationnelle).

On peut toujours se dire que ce genre de condition ne peut durer éternellement. Que la vérité va « transpirer ».

⁸² Souvent dans les comportements autodestructeurs, jusqu'à l'issue fatale (c'est-à-dire la mort).

⁸³ Un acte agressif contre soi-même.

⁸⁴ Ils affirment qu'à plusieurs reprises, ils ont failli basculer dans la folie. Qu'est-ce qui fait que finalement, ils n'ont pas basculé dans la folie ? Est-ce le fait qu'ils étaient moins fragiles que d'autres ? Qu'ils se sont battus, jusqu'au bout, pour ne pas perdre leur raison ? Qu'ils ont conservé l'espoir, malgré tout le processus « pervers » mis en œuvre et cherchant à tuer tout espoir en eux ? Est-ce par le fait, que malgré tout, ils avaient conservé une bonne « philosophie de vie » (une philosophie positive de la vie) ? Là nous entrons dans le mystère de la diversité infinie des comportements face aux situations extrêmes (dont certaines maltraitements).

⁸⁵ Filmé dans le documentaire « les Amours toxiques », Le Monde en Face, de France5, 04/06/2013, 20h45, http://www.france5.fr/emissions/le-monde-en-face/amours-toxiques_60967

⁸⁶ Source : *La plasticité neuronale, la neuroplasticité ou encore la plasticité cérébrale*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Plasticit%C3%A9_neuronale

⁸⁷ Et parfois, on pourrait soutenir la comparaison entre certaines formes de maltraitements psychiques et l'expérience concentrationnaire, en ce qu'elles peuvent être considérées comme des *expériences extrêmes* (déjà, par exemple, via le non-respect de la vie d'autrui).

Ou bien si le « pervers » possède une emprise et un contrôle sur tout, comme c'est un « joueur », on peut espérer qu'un jour, il ne pourra plus rester « dans le contrôle » et qu'il prendra une prise de risque plus élevée que les autres, et qu'il se « plantera » alors⁸⁸.

Et puis, heureusement, on peut toujours se faire aider⁸⁹. Car, il existe des centres d'écoute et d'aide, pour les cas de maltraitance (voir leur liste en annexe de ce document).

Des cas difficiles :

Les psychoses :

Les « *dés sont-ils définitivement pipés pour les psychotiques* » ?

On sait qu'il n'est pas très agréable de devoir vivre « ad vitam aeternam » sous psychotropes, en particulier sous neuroleptiques⁹⁰.

Selon certains sites sur les psychoses :

« Des traitements hautement efficaces sont disponibles, incluant une combinaison de médication antipsychotique et d'intervention au sein de la famille, de thérapie cognitive du comportement, de psychothérapie de soutien et de prise en charge, de formation à l'adaptation au milieu et d'éducation⁹¹.

la personne [...] parvient à gérer son stress, organise son propre réseau de soutien social et prend part à des activités valorisantes comme le travail, les études ou les loisirs⁹².

Quoique, une Psychothérapie [est] (difficile car le psychotique n'est pas à la recherche d'une écoute)⁹³.

Donc, tout dépend de la prise de conscience ou du déni du malade sur sa maladie.

Les céphalées de tension chroniques rebelles à tout traitement :

Dans son livre⁹⁴, le docteur Lantéri-minet indique « *La céphalée de tension peut être traitée mais sa prise en charge est difficile ...* » « *De fait, la mise en place d'une stratégie thérapeutique demande une évaluation clinique préalable qui nécessite un avis spécialisé. C'est notamment le cas chez les personnes souffrant de forme chronique qui sont les plus difficiles à prendre en charge.* ». Pourquoi le sont-elles ? Le docteur Lantéri-minet ne répond pas à cette question dans son ouvrage.

Au sein de l'Association « Papillons en cage », il existe des malades⁹⁵ souffrants, depuis des dizaines d'années, de céphalées de tension chroniques douloureuses et invalidantes et qu'ils n'ont jamais réussi à en guérir malgré la dizaine jusqu'à centaine de thérapies essayées⁹⁶.

Mais on peut quand même observer les faits suivants (voir ci-après) :

⁸⁸ Ce genre d'espoir reste quand même irrationnel, car souvent les plus grands criminels de l'humanité n'ont pas eu à répondre de leurs actes, comme Staline (mort aphasique et isolé, à 75 ans), Hitler (mort par suicide, suite à l'échec de son projet), Mao (mort de sa belle mort) ...

⁸⁹ Car tout le monde, sur notre Terre, n'est pas nécessaire aveugle ou ignorant de telles réalités.

⁹⁰ Surtout quand on sait qu'ils peuvent avoir des effets à long terme sur le cerveau, dont le risque d'Alzheimer plus élevé chez les personnes âgées (source : *L'abus de psychotropes pourrait favoriser Alzheimer*, Reuter, 29/09/2011, http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/l-abus-de-psychotropes-pourrait-favoriser-alzheimer-29-09-2011-1378717_240.php).

⁹¹ Source : *Psychose : causes, symptômes et traitements*, Institut Douglas, Canada, <http://www.douglas.qc.ca/info/psychose>

⁹² Source : *Le processus de rétablissement*, Centre de toxicomanie et de santé mentale, Canada, http://www.camh.ca/fr/hospital/health_information/a_z_mental_health_and_addiction_information/psychosis/first_episode_psychosis_information_guide/Pages/fep_recovery.aspx

⁹³Source : *Psychose, Cours de psycho clinique*, <http://psychoclinique67.canalblog.com/archives/2005/01/04/244927.html>

⁹⁴ *Céphalées de tension, rumeurs et réalité*, Dr Michel Lantéri-minet, Ed. Medi-text, 2008, page 67.

⁹⁵ certains étant reconnus comme « handicapés adultes », par leur Maison Départementale des Personnes Handicapé.

⁹⁶ Même, chez certains, la prise de psychotropes antidouleurs (Lyrica, Neurontin, Laroxyl) n'a pas d'effet suffisant sur le niveau de leur douleur.

Un prêtre catholique a vu apparaître sa céphalée, il y a 20 ans, suite au fait que sa hiérarchie lui avait demandé d'accomplir un acte contraire à sa morale⁹⁷. Suite à cet acte, il est tombé dans le surmenage et sa céphalée s'est alors déclenchée. Dans son cas, on pourrait supposer que peut-être le conflit intérieur et une forte culpabilité ait pu déclencher cette céphalée de tension devenue insupportable (qui dure depuis 20 ans et qui le laisse fortement handicapé). De plus, ce père aurait subi l'éducation très culpabilisante d'un père militaire « psychorigide » (selon les termes d'un membre de sa famille), éducation qui a pu créer les germes d'un terreau favorable à l'installation ultérieure de sa céphalée. Peut-être, alors dans son cas, une piste thérapeutique serait justement la réparation de l'acte moral « condamnable » que ce prêtre a été obligé de commettre et qu'il s'est fortement reproché.

Un journaliste, qui en souffre depuis plus de 50 ans, a vu sa céphalée apparaître à l'âge de 16 ans, suite au harcèlement moral et sexuel que lui a fait subir son beau-frère pédophile, durant plus de deux ans. Il est certains quand dans les histoires de pédophilies, il est très difficile d'en parler, d'avouer que l'on a subi des actes pédophiles, surtout si l'on a du y céder⁹⁸. La honte et la culpabilité [même si l'on n'est pas directement responsable du fait d'avoir été agressé ou abusé sexuellement] peut vous poursuivre toute votre vie. Il arrive qu'on avoue certaines choses mais qu'on bloque sur les faits les plus terribles⁹⁹. Peut-être, serait-il temps pour lui d'en parler et avouer des choses dont il n'a jamais voulu parler durant plus de 50 ans [enfin, se confier honnêtement et totalement].

Un publicitaire a vu sa céphalée de tension se déclencher, il y a plus de 10 ans, suite aux nombreuses infidélités qu'il a commis envers son épouse, *qu'il aimait pourtant*, et suite à au fait qu'elle s'est séparée de lui à cause de celles-ci. Et depuis, il vit dans la culpabilité inconsciente d'avoir gâché l'amour de sa vie. Et donc, peut-être que, par la réparation de cette faute, serait un moyen de se sortir de l'enfermement perpétuel dans la céphalée de tension.

Une femme turque a été souvent maltraitée psychiquement par son Père. Le jour où elle a pris la décision, après 8 ans de mariage, de divorcer de son mari qui la battait régulièrement _ mari choisi par son père lors d'un mariage arrangé _, son père alors monté une cabale contre elle, l'isolant et intimant à toute sa famille à ne plus la contacter. Le fait d'avoir été totalement isolée¹⁰⁰ et culpabilisée par toute sa famille (en particulier par son père) a été, semble-t-il, le déclencheur de terribles céphalées¹⁰¹. Ensuite, sa céphalée a diminué dès qu'elle s'est battue avec courage, pour la légitimité de sa démarche, et qu'elle a refusé d'être culpabilisé et ostracisée.

Même dans les cas les plus graves, on pourrait envisager qu'il existe des portes de sortie à la céphalée chronique. Les maltraitements psychiques, en particuliers les entreprises de culpabilisation extrême, sont source de stress intense continu, non désiré. Ce dernier est lui-même source de souffrance psychique. Et il semblerait que dans certains cas, la céphalée de tension chronique invalidante serait le signal d'alarme de ce stress ou de cette souffrance psychique¹⁰².

Cette liste de cas difficile n'est pas exhaustive.

2. Se faire aider

Il conseille aux victimes de ne pas se cantonner [s'enfermer] dans le statut de victime [même si c'est le cas].

Il faut éviter aussi la « victimisation à outrance ».

Il faut qu'elle s'exprime, accepte ou supporte une aide extérieure ou un support extérieur.

La parole, auprès d'un « écoutant » attentif, peut avoir un effet catharsissique (libérateur).

⁹⁷ Renvoyer un prêtre, qui était son ami, d'un séminaire, où ce prêtre était enseignant. Ce prêtre avait tenté de dénoncer certains agissements au sein de ce séminaire (et il semblerait que cela soit lié à des problèmes de pédophilie).

⁹⁸ Par exemple, à cause d'une tromperie, d'un argument fallacieux qui a fait mouche, ou par lâcheté ou par lassitude.

⁹⁹ Par exemple, ce journaliste ne m'a jamais avoué s'il avait finalement ou non cédé aux avances de son beau-frère.

¹⁰⁰ Source d'une souffrance morale extrême pour elle, alors qu'elle adorait sa famille.

¹⁰¹ Il est probable que les maltraitements psychiques ont contribué à fragiliser le psychisme de cette femme et à favoriser, en elle, un terrain favorable aux céphalées ultérieures.

¹⁰² L'auteur ne fait qu'émettre des hypothèses sur une cause possible aux céphalées de tension. Il est possible qu'il y ait d'autres pistes, par exemple, qu'elle puisse être liée à empreinte mentale de certains chocs psychiques graves (par exemple, à l'image de « l'imprégnation » d'un animal par l'homme). Dans ce cas, la céphalée serait plus difficile à résoudre.

« Tu penses que tu es quelqu'un de mauvais, mais tu n'es qu'une enfant blessée »¹⁰³.

Note : Il y a fossé entre avoir la pleine conscience d'un tel problème et **pouvoir le résoudre**.

3. Solutions

Il faut à l'enfant de la stabilité, de l'affection, l'apprentissage des limites.

On doit lui faire comprendre que tout acte a des conséquences.

On doit lui apprendre à gérer sa colère¹⁰⁴. Mettre le doigt ce qui fait naître la colère. On rentre plus dans le détail.

Mettre le doigt ce qui fait naître la colère. On rentre alors plus dans le détail.

Lui faire comprendre que ce n'est pas de sa faute, mais celle de ses parents.

Il est important d'apprendre aux victimes de ne plus vivre dans la dépendance d'un gourou, d'un maître à penser, d'une personne qu'elle admire. Il faut qu'elles vivent d'une façon autonome, par elle-même, en étant capable de penser par elles-mêmes¹⁰⁵, avec leur propre esprit critique, qu'ils développent.

Il faut qu'ils sachent repérer aussi les processus de destruction [mis en œuvre contre eux ou contre des proches par le maltraitant] :

- 1) Processus d'identification de cette personne à une image négative, réductrice, simplificatrice,
- 2) Processus d'isolement, d'ostracisme, de ghettoïsation (l'on devient le cible de la haine ou du rejet).
- 3) Processus de confiscation (on vous interdit tout, on renforce les lois contre vous).
- 4) Processus d'enfermement (concentration).
- 5) Processus d'annihilation (on cherche à vous faire disparaître)¹⁰⁶.

Il faut savoir que les processus de victimisation, de recherches de boucs émissaires sont aussi vieux que « les sociétés humaines ». Et qu'il y a toujours eu des êtres « sans scrupules », démagogues et populistes, pour les utiliser.

4. Comment détecter les maltraitances et de la difficulté de les détecter

Ce que l'on observe chez l'enfant ou dans leurs relations avec les autres :

- une souffrance psychique de l'enfant, notamment une souffrance narcissique.
- importants troubles relationnels entre ces parents maltraitants et leurs propres parents¹⁰⁷.

Les signes d'appel de maltraitance :

- Enfant anormalement craintif.
- Isolement, mutisme (ou bien l'enfant n'a pas d'amis ou de camarades).
- Etat de stress se manifestant par un repli soit par une agitation incessante et agressivité.
- Changement soudain de comportement et de caractère.
- Chute des résultats scolaires.

¹⁰³ *L'enfant que personne n'aimait*, Casey Watson, France-Loisir, 2012, page 225.

¹⁰⁴ En Anglais, « Angor management. Voir le film « self control ».

¹⁰⁵ Hors de tout « prêt à porter » idéologique ou religieux.

¹⁰⁶ Ce dernier cas est rare, car il n'est pas, en général, dans l'intérêt du maltraitant de faire disparaître sa victime (ne serait-ce que par le plaisir narcissique qu'il en retire ou par l'alibi que la victime lui permet de se constituer _ y compris dans le cas du « syndrome de Münchhausen par procuration »), à moins que des questions d'intérêts financiers interviennent et priment sur tout.

¹⁰⁷ Source : *Différentes formes de maltraitances* [faites aux enfants], <http://www.stopviolence.fr/page7.php>

- Enfant qui a des difficultés à s'exprimer (troubles du langage et psychomoteur).
- Retard de croissance inexplicé. Cassure au niveau de la courbe de croissance et nanisme psycho-social.
- Hygiène corporelle déficiente.
- Enurésie (pipi au lit).
- Troubles du sommeil avec en particulier des cauchemars répétitifs.
- Ecchymose multiples ou cicatrices nombreuses d'âges variables.

Cas où se surajoutent des maltraitements physiques :

- Fracture des côtes chez un enfant de moins de 3 ans
- Touffes de cheveux arrachées.
- Blessures ou brûlure mal expliquée.
- Des saignements rétiniens, le plus souvent bilatéraux sont observés chez 89 % des enfants qui ont souffert de blessures non-accidentelles : secousses violentes, compression thoraciques, coups directs...

Cas où se surajoutent des abus sexuels :

- Pseudo-maturité, dessins très sexualisés, exhibitionnisme.
- Avidité affective
- Rites de lavage (lavage répété des mains ou autres parties du corps)

Le premier signe d'appel d'un risque de maltraitance, fréquemment signalé par les médecins de ville, est la demande de médicaments pour faire dormir l'enfant ...

Pour tout signalement, quand on est certain de la maltraitance, envoyer un courrier à l'IA, à l'**Aide Sociale à l'enfance** et au **Procureur de la république**. Il est nécessaire de se protéger en précisant : *en vertu de l'article 40 du code de procédure pénal, je vous informe que ...*¹⁰⁸

5. Le rôle des psychologues

(Partie à compléter).

6. Leur difficile reconnaissance et évaluation par le corps médical

« Les quelques difficultés à mieux reconnaître les signes spécifiques de la maltraitance psychologique sont surtout liées au manque de consensus au niveau des définitions et des recommandations cliniques. Ainsi par exemple, alors que le manuel du DSM-IV propose des critères diagnostiques sur les *problèmes relationnels parents-enfants* (V61.20), la maltraitance physique (V61.21), l'abus sexuel (V61.21) et la négligence envers les enfants (V61.21), *il n'existe aucun diagnostic concernant les composantes émotionnelles de la maltraitance* (American Psychiatric Association, 1994). Dans le même ordre d'idée, ni la très sérieuse American Psychiatry Association, ni l'American Academy of Child and Adolescent Psychiatry n'ont proposé dans leurs publications des paramètres significatifs de la maltraitance psychologique à l'égard des enfants. Influencée par les paradigmes systémiques, *la psychologie clinique s'interroge plutôt sur les concepts d'environnement familial aliénant, de relations toxiques ou d'emprise, de transactions émotionnelles perturbées ou chaotiques et de troubles émotionnels de la parentalité*¹⁰⁹ ».

¹⁰⁸ Source : <http://www.gommeetgribouillages.fr/Maltraitance.htm#signes>

¹⁰⁹ Source : *La maltraitance psychologique à l'égard des enfants*, Yves-Hiram Haesevoets, 11/04/10, <http://www.psy.be/famille/enfants/maltraitance-enfant.htm>

7. Aveuglement ou impuissance judiciaire

L'institution judiciaire ne veut pas prendre en compte l'existence des pervers [comme un fait objectif].

Il ne veut pas prendre en compte que les victimes préfèrent déposer des mains courantes et qu'elles vivent dans la peur [la terreur] de déposer plainte contre le pervers.

Des personnes ne veulent pas porter plainte, parce qu'elles n'ont pas le courage d'être confronté à celui qui les persécute. Or le dépôt de plainte [avec preuves et attestation] est pourtant nécessaire (elle est exigée par la loi).

La loi de 2010 censée protéger les victimes est rarement appliquée. Rares sont les condamnations, en fait.

Les comportements pervers sont difficiles à démontrer devant un tribunal, car il n'y a pas de preuves tangibles. Et les magistrats ne peuvent pas trancher *sur des traits de personnalité*.

Pour prouver quelque chose, il faudrait le témoignage de tierce personne.

Quand l'enfant rencontre chaque semaine l'un de ses parents maltraitant, il faut demander à l'institution que cela se fasse en terrain neutre, devant des tierce personnes (afin qu'il ne puisse pas manipuler, demander à son enfant un serment, lui faire passer un pacte, lui faire promettre quelque chose sur la tête de quelqu'un etc.).

8. Leur difficile reconnaissance par la justice

« Dès lors qu'un même problème est considéré comme une mauvaise conduite parentale par certains et comme un abus par d'autres, l'intangible nature du traumatisme émotionnel esquivé l'expertise médico-légale et les interventions médicosychosociales et/ou judiciaires (Hamerman, 2000). Au niveau de la protection de l'enfance, les directives officielles dans ce champ sont peu établies, laissant la place aux interprétations individuelles. Aux Etats-Unis, lorsqu'elles existent, les définitions varient d'un état à l'autre. Le programme de prévention et de traitement de l'enfance maltraitée (Act 42) propose une vague définition des mauvais traitements psychologiques concernant *des manquements dans les attitudes de soins ou des incidents extrêmes touchant des enfants non désirés, mal aimés, rejetés, en danger et dont les besoins ne sont pas respectés*. Dans certains états (Missouri par exemple), la maltraitance psychologique est définie de manière plus distincte et la prise en charge est plus spécifique. Selon les situations rencontrées et la gravité de la maltraitance, une investigation judiciaire formelle est demandée par les services sociaux de protection de l'enfance et/ou une intervention sociale auprès de la famille est mise en place »¹¹⁰.

9. Conclusion

[Alice Miller](#), docteur en philosophie, psychologie et sociologie, ainsi que chercheur sur l'enfance, a consacré une grande partie de sa vie à l'étude des causes des maltraitements faites aux enfants et de leurs conséquences quand ils deviennent adultes. Elle en arrive à la conclusion que la violence dans notre société, notamment *les crimes, sont dus aux sévices et autres maltraitements subis dans l'enfance*, toutefois que l'individu victime peut s'en sortir à l'aide d'un témoin secourable -lire l'œuvre d'Alice Miller afin d'en comprendre les contours et la portée- ¹⁴: "*Les humiliations, les coups, les gifles, la tromperie, l'exploitation sexuelle, la moquerie, la négligence etc. sont des formes de maltraitements parce qu'ils blessent l'intégrité et la dignité de l'enfant, même si les effets ne sont pas visibles de suite. C'est à l'âge adulte que l'enfant maltraité jadis commencera à en faire souffrir les autres. [...] Les enfants battus apprennent très tôt la violence qu'ils utiliseront adultes en croyant à ce qu'on leur a dit : qu'ils ont mérité les punitions et qu'ils étaient battus « par amour ». Ils ne savent pas qu'en vérité la seule raison des punitions qu'ils ont*

¹¹⁰ Source : La maltraitance psychologique à l'égard des enfants, Yves-Hiram Haesevoets, 11/04/10, <http://www.psy.be/famille/enfants/maltraitance-enfant.htm>

subies était due au fait que leurs parents ont subi et appris la violence très tôt sans la remettre en cause. À leur tour ils battent leurs enfants sans penser leur faire du mal." ¹¹¹

Des enquêtes sociologiques par questionnaire et des analyses de cas clinique portant sur les troubles de santé et diverses prises de risque telles que les retards de paiement ou les accidents de la route ont montré clairement la gravité des conséquences des traumatismes entraînés par les problèmes familiaux vécus avant 18 ans. Par exemple, selon les travaux que [Georges Menahem](#) (1992, 1994) a réalisés à partir de grandes enquêtes statistiques de l'[Insee](#) et de l'[IRDES](#), les maltraitances connues durant l'enfance se traduisent dans des plus grandes fréquences à la fois des prises de [risque](#) et des troubles de [santé](#) à l'âge adulte.

- la séparation des parents a bien moins de conséquences négatives à l'âge adulte que la prolongation des situations de mécontentement ou de conflit des parents qu'aurait eu à supporter l'enfant (67 % de plus de déclarations de maladies dans les cas de conflit parental sans séparation que dans les cas de séparation sans conflit, pour une liste de 28 maladies chroniques et pour des proportions comparables d'âge et de sexe)
- *le grave manque affectif ou l'absence des parents supérieure à un an sont associées avec des prises de risque plus fréquentes* et avec des dégradations plus probables de la santé (respectivement 49 % et 36 % de plus de maladies chroniques que la moyenne de la population)

D'autres exemples concernent la vulnérabilité aux situations d'[exclusion sociale](#), sujet sur lequel de nombreuses enquêtes ont été conduites en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni :

- Les travaux de [Jean-Marie Firdion](#) et [Maryse Marpsat](#) (2000) montrent très clairement que le *risque de s'engager dans une trajectoire de SDF est fortement accru par le fait d'avoir vécu des graves problèmes familiaux* (mécontentement ou violence des parents) durant sa jeunesse.
- Ces résultats sont confirmés également par les enquêtes de [Maryse Esterle-Hedibel](#) (1997) pour les itinéraires des jeunes s'engageant dans des bandes aux comportements violents.
- Les études de l'[IRDES](#) sur les personnes recourant aux services de soins gratuits montrent, par exemple, *les liens entre maltraitance durant l'enfance, propension à se retrouver dans des situations précaires et plus forte fréquence des prises de risque en matière de santé*¹¹².
- les travaux de [Serge Paugam](#) (2005) en ce qui concerne d'autres trajectoires en rupture vont dans le même sens, en particulier l'étude de la cohorte dite [SIRS]¹¹³ ¹⁷ qui s'appuie sur une enquête conduite en [Île-de-France](#) dans cinq [Zones urbaines sensibles](#) (ZUS) avec le soutien de l'[Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale](#), de l'[Ined](#) et de l'[Inserm](#).

Mais tous les enfants maltraités ne deviennent pas tous délinquants ou violents ou enfermés dans les comportements à risque ou d'échec, ou selon leur degré de fragilité, dans la dépression, l'isolement social etc. Heureusement, certains arrivent à s'en sortir (à « remonter la pente » durant leur vie) et même à « réussir »¹¹⁴.

La nécessité de la prévention voire de la sanction :

La prévention de la violence conjugale et de l'exposition des enfants à la violence demeure une priorité mondiale¹¹⁵.

¹¹¹ [Article La Maltraitance, l'abus de l'enfant \[archive\]](#), par Alice Miller.

¹¹² Selon l'enquête [Précalog \[archive\]](#) analysée par Marc Collet, [Georges Menahem](#) et Hervé Picard], « Une personne sur deux en situation de précarité déclare avoir souffert de douleurs difficiles à supporter dans l'année précédant l'enquête. Pourtant, plus de la moitié d'entre elles renoncent ou retardent le moment de se faire soigner. Tout se passe comme si certaines étaient réticentes aux soins médicaux : elles diffèrent en effet le moment de consulter ou n'y recourent que ponctuellement, alors que d'autres n'observent pas les traitements qui leur ont été prescrits ou vont même jusqu'à refuser de soigner leurs troubles de santé. ».

¹¹³ Programme *Santé, Inégalités et ruptures sociales* comportant [une enquête internationale \[archive\]](#) coordonnée à l'[INSERM](#), au [LASMAS](#) et à l'[INED](#) et portant à ce jour sur six métropoles : Abidjan, Antananarivo, New York, Paris, São Paulo et Varsovie. À Paris, elle comprend notamment une étude de cohorte démarrée en 2005 sur l'Île-de-France]

¹¹⁴ Voir le chapitre « *Le risque de devenir eux-mêmes monstrueux* » ci-avant.

¹¹⁵ La violence psychologique, CHRISTINE WEKERLE, Ph.D., <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/WekerleFRxp1.pdf>

la prévention passe aussi par l'information des acteurs agissant pour la protection de l'enfance (assistants sociaux, psychologues scolaires, éducateurs, instituteurs ...) sur la réalité et l'existante des maltraitements psychiques.

Il faut apprendre ces acteurs à détecter et signaler aux autorités compétentes (directeur, justice ...) les points décrits au chapitre « **Comment détecter les maltraitements et de la difficulté de les détecter** ».

Concernant les parents maltraitements, selon les cas et les situations :

- a) soit un apprentissage à la « parenté », avec un soutien psychologique et social d'éducateurs, de psychologues, dans le cas de parents en difficultés, dépassés, qui sont en train de couler, qui ont des difficultés (plutôt de bonne foi, mais ayant de mauvaises méthodes éducationnelles etc.) ...
- b) un rappel à la loi, voire des sanctions répressives, voire un placement temporaire ou définitif de l'enfant, dans le cas de *maltraitements perverses avérées*¹¹⁶, selon la gravité des maltraitements et des violences psychiques.

Le juge ne doit jamais oublier d'être circonspect, que cela soit envers la parole de l'enfant ou envers la parole des parents. En effet, les enfants peuvent mentir mais certains parents peuvent être aussi des menteurs pathologiques, sans scrupules¹¹⁷. Le juge doit être informé et avoir aussi présent l'esprit que l'enfant peut ou pourrait être aussi victime du « *syndrome d'aliénation parentale* », d'un chantage affectif ou du « *syndrome de Stockholm* » (voir les annexes, ci-après, sur ces deux sujets).

10. Annexe : Bibliographie

Bibliographie sur les maltraitements sur enfant (en Anglais)

- [1] American Professional Society on the Abuse of Children (1995). *Guidelines for Psychosocial Evaluation of Suspected Psychological Maltreatment in Children and Adolescents*. Chicago. APSAC.
- [2] American Psychiatry Association (1994). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, 4th edition (DSM-IV). Washington DC; American Psychiatry Association.
- [3] Brassard MR, Hart SN & Hardy DB (1993). *The psychological maltreatment rating scales*. Child Abuse and Neglect; 17: 715-729.
- [4] Garbarino J, Guttman E & Seeley JW (1986). *The psychologically Battered Child*. San Francisco: Jossey-Bass.
- [5] Hamarnam S & Ludwig S (2000). *Emotional abuse and neglect*. In: *The Treatment of Child Abuse*, Reece R., ed. Baltimore: Hopkins University Press.
- [6] Hamarnam S (2000). *Evaluation and Reporting Emotional Abuse in Children: Parent-based, action based focus aids in clinical decision-making*. Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry; 39(7): 928-930.
- [7] Hart SN, Binggeli NJ & Brassard MR (1998). *Evidence for effects of psychological maltreatment*. J. Emotional Abuse; 1: 27-58.
- [8] Kaplan SJ, Pelcovitz D & Labruna V (1999). *Child and adolescent abuse and neglect research: a review of the past 10 years. Part I: physical and emotional abuse and neglect*. J. Am. Acad. Child and Adolescent Psychiatry; 38: 1241-1222.
- [9] Kavanagh C (1982). *Emotional abuse and mental injury: a critique of concepts and a recommendation for practice*. J. Am Acad Child Psychiatry; 21: 171-177.
- [10] Kent A, Waller G (1998). *The impact of childhood emotional abuse: an extension of the Child Abuse and Trauma Scale*. Child Abuse and Neglect; 22: 393-399.
- [11] O'Hagan KP (1995). *Emotional and psychological abuse: problems of definition*. Child Abuse and Neglect; 19: 449-461.

¹¹⁶ Le plus souvent très difficiles à prouver (!).

¹¹⁷ En voici un témoignage : « *Le papa et en même temps époux maltraitant se fait passer pour un homme sincère, victime de son ex-femme. Devant le juge, il la présente comme instable (« elle est aigrie », « elle est amère » ...). Il affirme avoir reconstruit sa vie avec sa nouvelle compagne (qu'il s'est reconstruit, qu'il a tourné la page). Devant le juge, il est convainquant. Ainsi le juge décidera que l'enfant continuera à voir son père car, selon le jugement qu'il a rendu « les enfants ont besoin d'un papa pour se reconstruire ». En fait, cet homme est très procédurier, il sait faire jouer sans cesse la justice, pour harceler son x-épouse. « Il ment trop bien. Il se fait passer pour victime. Alors que le juge sait pourtant qu'il magouille financièrement, dans son entreprise. Cet homme est un monstre. Son but est de détruire, de faire du mal. Il occulte tout. C'est un menteur de haut vol. Il utilise tout le monde, son enfant, sa famille. Il n'a aucun scrupule. La justice n'a pas tenu compte de toutes les attestations que j'ai produites ! ». « Comment démontrer que c'est un pervers ? » ». Source : « *Les Amours toxiques* », Le Monde en Face, Documentaire de France5, 04/06/2013, 20h45, http://www.france5.fr/emissions/le-monde-en-face/amours-toxiques_60967*

- [12] Pearl P (1994). *Emotional abuse*. In: *Child maltreatment: A Clinical Guide and Reference*, Brodeur AE, Monteleone JA, eds. St Louis; GW Medical Publishing.
- [13] Roméo FF (2000). *The Educator's role in reporting the emotional abuse of children*. Journal of Instructional psychology. Sept.
- [14] Thompson AE & Kaplan CA (1996). *Childhood emotional abuse*. Br. J. Psychiatry; 168: 143-148.

Bibliographie sur les maltraitements sur enfant (en Français)

- [15] [Alice Miller](#), *L'enfant sous terre*, Aubier, 1986
- [16] Alice Miller, *La souffrance muette de l'enfant*, Aubier, 1990
- [17] [Anne Tursz](#), *Adolescents, risques et accidents*, Centre International de l'Enfance, Paris, 1987
- [18] [Anne Tursz](#), "La maltraitance dans l'enfance : peut-on mesurer la magnitude du problème en France ?", *Pédiatrie sociale*, Éditions Doin, Paris, 2004
- [19] Chantale PARRET, Jacqueline IGUENANE, *Accompagner l'enfant maltraité et sa famille*, Dunod, 2001, 224 p.
- [20] Danièle Sommelet, [L'enfant et l'adolescent : un enjeu de société, une priorité du système de santé - Rapport de mission sur l'amélioration de la santé de l'enfant et de l'adolescent](#), Ministère de la santé, Paris, 2007
- [21] Forward S., *Parents toxiques*, Ed. Stock, 1991, Paris.
- [22] Pr. François BECMEUR1, Pr. Anne DANION-GRILLIAT, Pr Jean MESSER, Pr Bertrand LUDES, Dr. Jean-Sébastien RAUL, *L'ENFANT MALTRAITE : ASPECTS CLINIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET MEDICO-LEGAUX (Item 37)*, Faculté de Médecine de Strasbourg - MODULE 3 b - MATURATION ET VULNERABILITE - année 2006/2007.
- [23] [Georges Menahem](#), "Troubles de santé à l'âge adulte et difficultés familiales durant l'enfance", *Population*, 4, [INED](#), 1992
- [24] Georges Menahem, *Problèmes de l'enfance, statut social et santé des adultes*, biblio n° 1010, [IRDES](#), Paris, 1994
- [25] Jacqueline Cornet, *Faut-il battre les enfants ? Relations entre les accidents et la violence éducative*, Hommes et perspectives, Revigny, 1997 ([ISBN 2911616073](#))
- [26] [Laurent Mucchielli](#), [Familles et Délinquances : Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones](#), Paris, [CESDIP](#), 2000, n° 86
- [27] [Maryse Marpsat](#), Jean-Marie Firdion (eds), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domiciles et les mal-logés dans les années 90*, Travaux et Documents de l'[INED](#) numéro 144, 2000.
- [27bis] [Olivier Maurel](#), "La fessée : Questions sur la violence éducative", La Plage, 2004.
- [28] OMS Genève, *Rapport : consultation sur la prévention de la maltraitance de l'enfant*, 29-31 mars 1999. Genève, Organisation mondiale de la Santé, Changements sociaux et santé mentale, Prévention de la violence et des traumatismes, 1999 (document non publié WHO/HSC/PVI/99.1).
- [29] OMS Genève, *La maltraitance des enfants et le manque de soins de la part des parents ou des tuteurs*, Chapitre 3 du Rapport mondial sur la violence et la santé. 2002.
- [30] Pierre Lassus, *L'enfance du crime - tous les grands criminels ont été des enfants maltraités*, bourin Editeur, 2008.
- [31] Yves-Hiram Haesevoets, *Regard pluriel sur la maltraitance des enfants*. Préface d'Hervé Hasquin. Vade Mecum didactique. © Kluwer Editions, Bruxelles, 2003.
- [32] Yves-Hiram Haesevoets, *Traumatismes de l'enfance et de l'adolescence: Un autre regard sur la souffrance psychique*, Ed. De boeck, 2008.
- [33] Barudy J (1997). *La douleur invisible de l'enfant. Approche éco-systémique de la maltraitance*. Erès/Relations.

Témoignages d'enfants maltraités psychologiquement

- [34] Casey Watson, *L'enfant que personne n'aimait*, France-Loisir, 2012.
- [35] Christian Faison, *J'ai dix ans, ma vie est un cauchemar*, J'ai lu, 2007.
- [36] [Dave Pelzer](#), *Le moins que rien*, JC Lattès, 2001
- [37] Jackie Holmes, Toni Maguire, *Pourquoi personne ne m'a aidé ?*, City Editions (& France-Loisir), 2012.
- [38] Lilly Lindner, *Moi, Lily, violée, prostituée*, L'Archipel, 2013.
- [39] [Marie Borin](#), *Félicité*, Éditions de l'Âge d'Homme, 2005¹¹⁸.
- [40] Othilie Bailly, *L'Enfant dans le placard*, éditions J'ai Lu ([1999](#)).
- [41] Patricia Pattyn, *Mon enfance assassinée. Le long martyr d'une petite fille du nord de la France*, Ed. J'ai lu, 2000.
- [42] Richard Pelzer, *Pour ma mère, je n'étais rien : Survivre à la maltraitance*, Ed. J'ai lu, 2009.
- [43] Torey L. Hayden, *L'enfant qui ne pleurait pas*, Editions 84, 2000.
- [44] Torey L. Hayden, *L'enfant qui ne parlait pas*, Pocket, 2002.
- [45] Torey L. Hayden, *Kevin le révolté*, Ed. J'ai lu, 2001.
- [46] Torey L. Hayden, *L'enfant blessé*, Ed. J'ai lu, 2010.
- [47] Torey L. Hayden, *Les Enfants des autres*, Ed. J'ai lu, 1999.
- [48] Torey L. Hayden, *Les enfants du crépuscule*, Ed. J'ai lu, 2006.
- [49] Vanessa Steel, Punie, J'ai lu, 2010.

¹¹⁸ Hommage à l'enfance martyre, cet ouvrage a reçu en 2006, le [Prix Littéraire Charles Brisset](#).

Cette liste n'est pas exhaustive.

Témoignages de femme subissant des maltraitements conjugaux

[50] Battue, Marguerite Binoix, J'ai lu 2007.

Sites et pages Internet :

[51] *Maltraitance sur mineur*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Maltraitance_sur_mineur

[52] *Child abuse*, https://en.wikipedia.org/wiki/Child_abuse

[53] *Différentes formes de maltraitements* [faites aux enfants], <http://www.stopviolence.fr/page7.php>

[54] *Violences faites aux enfants*, <http://memoiretraumatique.org/memoire-traumatique-et-violences/violences-faites-aux-enfants.html>

[55] Allan V. Horwitz, Cathy Spatz Widom, Julie McLaughlin, Helene Raskin White, *The impact of childhood abuse and neglect on adult mental health: a prospective study*. Horwitz AV, Widom CS, J Health Soc Behav. 2001 Jun;42(2):184-201. (article payant : 14 US\$), <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/11467252>

[56] D. Sibertin-Blanc, C. Vidailhet. *Maltraitance et enfant en danger*, Université de Rouen, <http://www.medecine.ups-tlse.fr/dcem3/module03/15.%20MALTRAITEMENT%203-37.pdf>

[57] Pr. Jean-Pierre GESLIN, *De la négligence à la maltraitance ... conséquences sur la santé et la réussite scolaires des enfants*, <http://www.gommeetgribouillages.fr/Maltraitance.htm>

[58] *Le Généraliste*, *L'enfant victime et la loi*, n°2168, 18 janvier 2002

[59] *Le Généraliste*, *Maltraitance sexuelle de l'enfant : signes d'appel*, n°2136, 14 septembre 2001

[60] B. Courgeon, *Le dilemme médico-juridique du signalement des maltraitements sur mineurs*, [Urgence-pratique.com](http://urgence-pratique.com)

[61] Olivier Morel, *Un trou noir dans les sciences humaines : la violence éducative*, éditions l'Instant Présent, 2012, <http://www.oveo.org/fichiers/DiaporamaMaurel.pdf>

[59] Yves-Hiram Haesevoets (psychologue psychanalyste), *Les Maltraitements psychologiques à l'égard des enfants*, 11/04/10, http://www.psy.be/famille/enfants/matraitance-enfant_2.htm

[(60) Takele Hamnasu, MBA. *Impact of Childhood Abuse on Adult Health*. Amberton University, 2000¹¹⁹).

Cette liste n'est pas exhaustive.

11. Annexe : définitions internationales et nationales de la maltraitance de l'enfant

« Un enfant est dit maltraité lorsqu'il est victime de la part d'un tiers ayant autorité sur lui de:

- sévices (ou violences) physiques directs, ou indirects par le biais d'instruments contondants, cigarettes ...

- sévices (ou violences) sexuelles,

- de défauts de soins, de négligences graves,

- de sévices psychologiques

- de syndrome de Münchhausen par procuration.

Ces différents types de sévices comportent toujours en eux-mêmes une dimension psychologique. Ils peuvent avoir des conséquences graves sur le développement physique et l'espérance de vie de l'enfant ainsi que sur son développement psychoaffectif »¹²⁰.

En 1999, au cours de la consultation de l'OMS sur la prévention de la maltraitance de l'enfant, la définition suivante a été proposée¹²¹ :

¹¹⁹ Référence souvent citée, à retrouver.

¹²⁰ L'ENFANT MALTRAITE : ASPECTS CLINIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET MEDICO-LEGAUX (Item 37), Pr. François BECMEUR1, Pr. Anne DANION-GRILLIAT, Pr Jean MESSER, Pr Bertrand LUDÉS, Dr. Jean-Sébastien RAUL, Faculté de Médecine de Strasbourg - MODULE 3 b - MATURATION ET VULNERABILITE - année 2006/2007.

¹²¹ Rapport : consultation sur la prévention de la maltraitance de l'enfant, OMS, Genève, 29-31 mars 1999. Genève, Organisation mondiale de la Santé, *Changements sociaux et santé mentale, Prévention de la violence et des traumatismes*, 1999 (document non publié WHO/HSC/PVI/99.1).

« La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. »¹²².

Certaines définitions mettent l'accent sur les comportements ou les actes des adultes, tandis que d'autres considèrent qu'il y a mauvais traitements si l'on fait du mal à l'enfant ou que l'on menace de lui en faire (8–13). La distinction entre le comportement _ indépendamment du résultat _ et l'impact ou le mal fait risque d'être déroutant, si l'intention parentale entre dans la définition. Certains spécialistes considèrent que sont victimes de mauvais traitements des enfants qui souffrent par inadvertance des actes d'un parent, tandis que d'autres estiment qu'il faut qu'il y ait intention de faire du mal à l'enfant pour qu'il y ait mauvais traitements.

Certaines études consacrées à la maltraitance incluent explicitement la violence contre les enfants dans des cadres institutionnels ou scolaires (14–17).

12. Annexe : les négligences sévères

« Selon un article du docteur Bruce Perry, un pédopsychiatre spécialisé dans les conséquences de la négligence sévère sur le développement de l'enfant, « Tout est dans le timing ».

Dans son article, le docteur Perry expliquait « *Le moment de l'existence où le cerveau est le plus sensible à l'expérience - et donc le plus facile à influencer de façon positive ou négative - se situe pendant le premier âge et la petite enfance. C'est lors de ces périodes que les expériences sociales, émotionnelles, cognitives et physiques vont façonner les systèmes neuronaux, d'une manière qui influencera leur fonctionnement pour le reste de la vie.* »

Côte à côte, les scanners de deux enfants de trois ans - l'un en bonne santé, l'autre victime de sévères privations sensorielles - montraient que le cerveau de l'enfant négligé était sensiblement plus petit. L'expérience joue un rôle crucial dans le « branchement » du cerveau.

Ses différentes zones se développent, s'organisent et deviennent pleinement fonctionnelles à différents moments de l'enfance, et chacune d'elles possède son propre timing. On doit profiter de certaines « fenêtres d'opportunités » ; sans quoi, elles finiront par se refermer. Contrairement à l'idée répandue, lorsqu'une porte se ferme dans le cerveau, cela ne signifie pas qu'une fenêtre va ensuite s'ouvrir.

Au cours d'une vie, la petite enfance est la période où le développement cérébral est à son maximum. Les années vraiment cruciales pour l'acquisition du langage se situent entre deux et cinq ans, même si le terrain est préparé bien en amont par l'exposition environnementale aux mots, et par les paroles adressées directement à l'enfant.

Quel que soit l'aspect du développement de l'enfant, une stimulation précoce est essentielle. Durant la première année, le cerveau comme le développement biologique est hautement influencé par l'environnement du bébé. Durant toute la petite enfance - de la naissance à l'âge de huit ans -, les enfants doivent grandir dans un contexte attentionné et réactif qui les préserve de toute négligence, désapprobation ou punition inappropriées.

L'absence de ces expériences clés au cours du développement peut constituer le type de maltraitance le plus destructeur. Plus la négligence est précoce et marquée, plus dévastateurs seront les problèmes de développement pour l'enfant ; en sus, le degré de récupération suite à une négligence sévère est inversement proportionnel à l'âge où l'enfant a été retiré des griffes des parents démissionnaires.

Tout est donc dans le timing ».

« Si seulement sa mère l'avait frappée ou si son frère l'avait mordue. Car la maltraitance [physique] est plus facile à reconnaître que la négligence. Du moins jusqu'à ce que cette dernière devienne absolument incontestable ».

Source : *L'histoire de Dani*, Diane & Bernie Lierow avec Kay West, Ed. L'archipel, 2013.

Site sur Dani, cette petite fille ayant souffert de négligence grave, au point que cette négligence l'a transformé en « enfant sauvage » (en anglais) :

¹²² *La maltraitance des enfants et le manque de soins de la part des parents ou des tuteurs*, Chapitre 3 du *Rapport mondial sur la violence et la santé*. OMS, Genève. 2002.

13. Annexe : Définition et raisons de la violence

La **violence** est l'utilisation de force physique ou psychologique pour contraindre, dominer, causer des dommages ou la mort. Elle implique des coups, des blessures, de la souffrance.

Pour la philosophe [Blandine Kriegel](#), la violence est « la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique, pour mettre en cause, dans un but de domination ou de destruction de l'humanité de l'individu². » La violence est ainsi souvent opposée à un usage contrôlé, légitime et mesuré de la force.

Dans l'approche de beaucoup de praticiens^[Qui ?] de la [psychologie](#), de l'[aide sociale](#) ou du [droit](#) (côté défense), la plupart des personnes adoptant des comportements de [prédation](#) et/ou de violence relèvent de la [sociopathie](#) ou d'une problématique sociale et/ou économique. D'autres approches, notamment en [éthologie](#) appliquée à l'espèce humaine, et certains chercheurs (dont [Konrad Lorenz](#), ainsi que beaucoup de [behavioristes](#)) estiment que les personnes adoptant des comportements de prédation et/ou de violence ne le font pas forcément par manque de ressources, d'éducation, d'émotion ou d'[empathie](#) (les séducteurs et les manipulateurs n'en manquent souvent pas, soulignent-ils) mais par choix [narcissique](#), en vertu du principe du plus grand plaisir et/ou de la plus grande facilité/[rentabilité](#).

Les points de vue les plus extrêmes (qui resurgissent régulièrement malgré la réprobation de la communauté scientifique) vont jusqu'à affirmer que ces comportements seraient génétiquement inscrits et héréditaires. D'autres spécialistes de l'éthologie humaine, tels [Boris Cyrulnik](#) et les [cognitivistes](#), nuancent ces points de vue et récusent tout héritage génétique de la violence. Plusieurs spécialistes de la psychologie développementale tels [Richard Tremblay](#) et [Daniel Schechter](#) soulignent l'importance de multiples facteurs de risque pour le développement de la violence, surtout les interactions entre la biologie en incluant les gènes et l'environnement familial³⁶.

Sources : *Violence*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Violence>

Blandine Kriegel. *La violence à la télévision. Rapport de la Mission d'évaluation, d'analyse et de propositions relative aux représentations violentes à la télévision* [\[archive\]](#), ministère de la Culture et de la Communication, France, 2002.

Il y a violence lorsqu'elle est de nature à faire impression sur une personne raisonnable, et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent (article [1112](#) du Code civil).

Source : Violence en droit civil français, https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_en_droit_civil_fran%C3%A7ais

14. Annexe : Syndrome de Stockholm

« J'ai appris que certaines victimes de kidnapping se rangeaient du côté de leurs ravisseurs. J'ai découvert le syndrome de Stockholm, tirant son nom d'une prise d'otages lors d'un braquage. Après avoir passé de heures un revolver sur la tempe, les otages essayèrent d'aider leurs ravisseurs lorsqu'ils furent libérés.

Plus je lisais, plus je découvrais que, quand une personne répandant la douleur ou l'angoisse fait preuve d'une once de gentillesse, leur victime commence à se lier à elle et à s'y identifier. Ce qui aurait pu être au départ une stratégie de survie de la victime prend une tournure bien plus sérieuse. Sa conscience est alors pervertie par la compassion sincère qu'elle éprouve vis-à-vis de son persécuteur.

Le plus célèbre de ces cas est sans doute celui de Patty Hearst. Fille d'une famille américaine aisée, elle fut kidnappée par un groupe de terroristes.

Pendant cinquante-sept jours où elle demeura les yeux bandés, on la priva de manger, de boire et on la viola. Pourtant, non seulement elle essaya de protéger ses ravisseurs, mais, plus tard, elle se joignit à eux. Les images de cette femme participant à un braquage ont choqué le monde entier. Lors de son procès, son avocat mit en avant le fait qu'elle avait été manipulée.

À la lumière de ces articles, je commençai à comprendre un peu mieux mon enfance : mon oncle avait peu à peu non seulement créé un lien entre nous, mais il l'avait renforcé. Vis-à-vis de ses amis, je ressentais au pire une haine profonde, au mieux une froide indifférence, mais il contrôlait mes sentiments à son égard. Jusqu'à mon adolescence, même si je craignais ses actes, il arrivait à me faire culpabiliser en prétextant que je lui avais fait mal. Dans mon esprit embrouillé, c'était lui dont j'avais besoin. N'était-ce pas lui qui me rassurait ? À la lecture de ces nombreux cas, j'en parvins à ce triste constat : si ces hommes arrivent à contrôler l'esprit d'un adulte, jusqu'où peuvent-ils aller avec celui d'un enfant ? C'est à cette époque qu'il fit en sorte de renforcer ma vision de lui en tant que protecteur, celui pour qui je comptais le plus, ce qui n'était pas le cas de mes parents ».

Source : *Pourquoi personne ne m'a aidé ?*, Jacky Holmes & Toni Maguire, City Editions (& France-Loisir), 2012.

15. Annexe : Qu'est que le Syndrome de Münchhausen par procuration ?

Le **syndrome de Münchhausen par procuration**¹ — parfois appelé **syndrome de Meadow** — est une forme grave de [sévices à enfant](#) au cours de laquelle l'adulte qui a en charge l'enfant provoque de manière délibérée chez lui des problèmes de santé sérieux et répétés avant de le conduire auprès d'un médecin (forme de [pathomimie](#) par procuration) (*). Ce syndrome est souvent le fait des femmes (95%) : celles-ci administrent une médication excessive voire totalement inappropriée, dans la plupart des cas, à leur enfant, où à des personnes âgées incapables de dénoncer ce qu'elles subissent.

Une attitude mystificatrice :

L'attitude de ces mères qui paraissent si dévouées à leur enfant, si protectrices, et si coopérantes avec les équipes médicales, trompent en général leur entourage et le corps médical.

A noter : pour un enfant victime du syndrome de Munchausen de l'un de ses parents, les probabilités d'en développer un soi-même sont bien plus grandes que dans une population normale.

Elle travaille souvent en milieu hospitalier ou paramédical. toutes les couches sociales sont cependant concernées. La mère a un comportement stéréotypé en ce cas : particulièrement attentionnée, passe de longues heures au chevet de son enfant, mais moins inquiète que le personnel soignant. Ces femmes s'épanouissent en milieu hospitalier, elles sont, par leur attitudes, admirées par le personnel soignant et les autres mères. Elles n'hésitent pas à suggérer des traitements et des interventions lourdes.

Leurs motivations :

Ces femmes cherchent surtout à attirer l'attention de l'équipe médicale pour forcer l'admiration de leur entourage par leur abnégation. Incapable de tisser des liens par ailleurs, la pseudo-maladie leur permet de développer une sociabilité qui leur fait défaut. Cette position est valorisante à plus d'un titre, puisque la mère se sent supérieure aux médecins. "Non seulement elles maîtrisent la pathologie et le pronostic de l'affection, mais en plus elles peuvent "guérir" leur enfant du jour au lendemain" explique le Dr Andrei Szoke, attaché du service de psychiatrie de l'hôpital Albert Chenevier (Créteil) (++).

Je rajouterais que ces personnes sont motivées par des pulsions narcissiques puissantes. Elles veulent être admirées, être le centre de toutes les attentions.

Ce sont souvent des grandes mythomanes (des menteuses pathologiques) et des personnes perverses.

Elles n'ont souvent peu ou pas de préoccupation morale ou compassion pour leur victime, qu'elles instrumentalisent pour en tirer avantages (moraux ou matériels) et une valorisation flattant leur ego.

Chez beaucoup de gens, le mensonge est amusant, il active le système de récompense, il provoque montée d'adrénaline.

Mais certains éprouvent une véritable ivresse du mensonge. Le fait de passer leur temps à abuser les autres leur donne le sentiment de leur être supérieur.

Les hypothèses sur le pourquoi de ce comportement de sévices

On retrouverait dans le passé de ces mères de nombreuses carences affectives.
Elles auraient parfois elles-mêmes été victimes de sévices de la part de leur propre mère.

Le silence des enfants victimes

Ce qui rend le diagnostic des plus difficiles est que l'enfant maltraité couvre généralement son parent de peur d'être abandonné, séparé de lui.

Quelques exemples :

En France, Une mère, morte en 1995, souffrait d'une forme particulière du syndrome de Munchausen, qui la conduisait à injecter de l'insuline, et des antidiabétiques de synthèse, à sa fille de 9 ans, pourtant en parfaite santé (sous couvert de soin) ... Cette mère était également parvenue à mystifier les médecins de l'hôpital Necker-Enfants malades à Paris, en simulant une tumeur. Les chirurgiens avaient alors décidé de pratiquer une (inutile) ablation partielle du pancréas.

Mais il y a eu des cas plus graves encore. Tel le cas de **Genene Anne Jones** (né en Juillet 13, 1950) une ancienne infirmière [pédiatrique](#) qui a tué entre 11 et 46 nourrissons et des enfants à sa charge. Elle a utilisé des injections de [la digoxine](#) , [l'héparine](#) et plus tard [succinylcholine](#) afin d'[induire des crises médicales chez ses patients](#) , avec l'intention de les faire revivre, par la suite, afin de recevoir des éloges et des attentions de la part de ses collègues (*).

Pendant qu'elle travaillait à Grantham and Kesteven hospital dans le Lincolnshire (Angleterre), entre 1991 et 1993, l'infirmière **Beverly Allitt** a tué quatre enfants, elle tenté d'assassiner trois autres, causant des lésions corporelles graves chez six autres. Cette ancienne infirmière a été diagnostiquée comme souffrant du syndrome de Munchausen par procuration (MSBP) (%).

Bibliographie :

Livres :

Le Syndrome de Münchhausen, Gilles Fénelon, Editions PUF, 128 pages.

Ma mère, mon bourreau, Julie Gregory, Archipoche, 2011 (le témoignage d'une personne qui en a été la victime).

Sites et pages Internet :

Le syndrome de Munchausen (simple et par procuration) (cf. : magazine psycho et santé ; le livre de Gilles Fenelon : le syndrome de Munchausen), <http://www.psychactu.org/documents/munchausen.htm>

(°) *Syndrome de Münchhausen par procuration*, Wikipedia Fr,

http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_de_M%C3%BCnchhausen_par_procuration

(+) *Le syndrome de Munchausen*, Stéphane Desbrosses, 2008, <http://www.psychoweb.fr/articles/psychologie-clinique/340-le-syndrome-de-munchausen.html>

(++) *Münchhausen : maltraitance sur ordonnance*, Mathieu Ozanam,

http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2002/mag0920/ps_5920_munchausen.htm

(*) *Genene Jones*, http://en.wikipedia.org/wiki/Genene_Jones & Genene Anne Jones, <http://murderpedia.org/female.J/j/jones-genene.htm>

(%) *Serial killer nurse Allitt must serve 30 years*, David Batty, The Guardian, 6 Décembre 2007,

<http://www.guardian.co.uk/uk/2007/dec/06/ukcrime.health>

16. Annexe : Aliénation parentale (Syndrome de)

(Trouble de la relation). Après la séparation, certains parents entrent dans un cercle de haine, dénigrant systématiquement leur ex-conjoint. Cette attitude porte un nom : le syndrome d'aliénation parentale. C'est la manipulation psychique qu'un parent exerce, parfois sans en avoir conscience, sur son enfant.

Le dénigrement de l'autre parent se fait souvent progressivement. « Cela commence par de petites choses : on ne donne pas un carnet de santé, on refuse de passer le téléphone à l'enfant quand l'ex-conjoint appelle, on prévoit des activités extra-scolaires sur le temps qui lui est imparti », raconte Maître Pascaline Saint-Arroman Petroff, avocate spécialisée en droit de la famille et en divorces conflictuels. « Cela se termine par un rejet complet et, la plupart du temps, injustifié du parent aliéné par l'enfant, sans aucun rapport avec la qualité de leur relation jusque-là », observe le psychiatre Paul Bensussan.

Le comportement du parent aliénant se révèle dramatique pour la construction psychique de l'enfant : « L'enfant victime d'aliénation parentale a un raisonnement totalement manichéen, souligne le docteur Bensussan. Un parent ne présente plus que des défauts, l'autre, que des qualités. L'enfant ne retrouve même plus un seul bon souvenir avec le parent rejeté... Il faut dire et répéter que c'est une véritable maltraitance infligée aux enfants. » Ces derniers sont à la fois victimes et instruments d'une vengeance qui les dépasse.

Pris dans un conflit de loyauté, ils se voient contraints de choisir entre leur père et leur mère. Une décision qu'un enfant n'a pas à prendre¹²³.

Le syndrome d'aliénation parentale n'est pas reconnu en tant que trouble par la communauté médicale et judiciaire¹²⁴.

17. Annexe : Les organismes d'aide

Associations et organismes contre la maltraitance des enfants :

- **Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger**

But : Le 119 « **Allô enfance en danger** » a pour but de venir en aide aux enfants maltraités.

Les problématiques de dangers gérées quotidiennement par les écoutants du 119 concernent des violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers... 24h/24 appel gratuit.

Site : www.allo119.gouv.fr

- **ACPE Association Contre la Prostitution des Enfants**

Adresse : 14, rue Mondétour 75001 Paris

Tél : 01 40 26 91 51

Site : www.acpe-asso.org

Email : acpe@acpe-asso.org

- **AFIREM Association Française pour l'Information et la Recherche sur l'Enfance Maltraitée**

Adresse : Hôpital Necker 75730 Paris Cedex 15

Tél : 01 44 49 47 24

Site : www.afirem.fr

Email : ?

- **APEV Aide aux parents d'enfants victimes**

Adresse : 22 rue Baudin, 92130 Issy les Moulineaux

Tél : 01 46 48 35 94

Site : www.apev.org

Email : apev@apev.org

¹²³ Source : <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Alienation-parentale-Syndrome-de>

¹²⁴ La recevabilité du SAP a été rejetée par une expertise et par la [Cour d'Appel d'Angleterre et du pays de Galles](#) au [Royaume-Uni](#), et le [Ministère de la Justice du Canada](#) a avancé des recommandations contre son usage. Le terme SAP a néanmoins été mentionné dans certains conflits devant les tribunaux de la famille aux [États-Unis](#). Source : 1) (en) Jane Fortin, *Children's Rights and the Developing Law*, [Cambridge University Press](#), 2003 (ISBN 9780521606486), p. 263 [archive], 2) (en) Andrew Bainham, *Children: The Modern Law*, Jordans, 2005 (ISBN 9780853089391), p. 161.

- Association internationale des victimes de l'inceste (AIVI), Association Internationale des Victimes de l'inceste, pour défendre les droits des victimes**
 Adresse : Maison des associations B7, 20, rue Edouard Pailleron 75019 Paris
 Site : www.aivi.org
 Email : ?
- CFPE - Centre Français de Protection de l'Enfance**
 Le CFPE gère des structures d'accueil
 Adresse : 23 place Victor-Hugo 94270 Kremlin-Bicêtre
 Tél : 01 43 90 63 08
 Site : www.cfpe.asso.fr
- CPEADV (Comité de Protection des Enfants de l'Alliance pour les Droits de la Vie)**
 Adresse : BP 111-07, 75326 Paris Cedex 07
 Site : www.sosenfance.org
 Email : contact@sosenfance.org
- ENFANCE ET PARTAGE**
 But : Protéger et défendre les enfants maltraités.
 Adresse : 10, rue Bleuet 75011 Paris (2 Cité Ameublement 75011 Paris)
 Tél (Numéro vert) : 0 800 05 12 34 (Tél. 01.55.25.65.65 / fax. 01.55.25.65.66).
 Site : www.enfance-et-partage.org
 Email : à Lyon : ep.lyon@orange.fr
- ENFANCE MAJUSCULE**
 Tél : 01 46 04 03 77
 Site : www.enfance-majuscule.com
 Email : enfancemajuscule@wanadoo.fr
- FIL SANTE JEUNE**
 Appel anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à 24h. Au bout du fil, une équipe de psychologues et de médecins vous écoute. Lié à l'Ecole des Parents et des éducateurs.
 Tél : 0 800 235 236
 Site : www.filsantejeunes.com
 Email : fsj-webmaster@epe-idf.com
- FONDATION POUR L'ENFANCE**
 Adresse : 17, rue Castagnary 75015 Paris
 Tél : 01 53 68 19 00
 Site : www.fondation-enfance.org
 Email : contact@fondation-enfance.org
- JEUNES VIOLENCE ECOUTE**
 Prioritairement pour l'Île de France. Une équipe de psychologues et de juristes vous écoute tous les jours de 8h à 23h.
 Appel anonyme et gratuit
 Tél : 0 800 20 22 23
 Site : www.jeunesviolencesecoute.fr
- Survivants de l'Inceste Anonymes (SIA)**
 La communauté des survivants de l'inceste : beaucoup d'informations, un forum performant
 Site : <http://www.sia-france.org/>
 Email : contact@sia-france.org
- LA VOIX DE L'ENFANT**
 Adresse : BP 301 75464 Paris Cedex 10
 Tél : 01 40 22 04 22
 Fax : 01 40 22 02 90
 Site : www.lavoixdelenfant.org
 Email : info@lavoixdelenfant.org

- **L'ENFANT BLEU - ENFANCE MALTRAITEE**

But : Aide et soutien aux enfants maltraités ainsi qu'aux adultes victimes de maltraitance dans leur enfance.
Prise en charge thérapeutique et juridique, dans l'urgence et dans le long terme, des enfants victimes de maltraitements physiques, psychologiques, ou de sévices sexuels, quel que soit leur âge
Adresse : 397 ter rue de Vaugirard 75015 Paris
Tél : 01 56 56 62 62
Site : www.enfantbleu.org
Email : renseignements@enfantbleu.org

- **SNATEM - ALLO ENFANCE MALTRAITEE**

Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée. Une équipe de professionnels, médecins, juristes, psychologues, à l'écoute des enfants, des témoins ou de ceux qui en ont eu connaissance par témoignage
Adresse : 63 bis, Bd Bessières 75017 Paris
Tél : 119 ou 0 800 05 41 4
Site : www.allo119.org

- **SOS FAMILLES EN PERIL**

Prévention des violences familiales et maltraitements d'enfants. Service d'écoute et d'aide psychologique de l'association Olga Spitzer-SOS familles en péril. Appel anonyme et gratuit du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h30
Tél : 01 42 46 66 77

- **SOS INCESTE POUR REVIVRE**

Lutte contre l'inceste et les violences sexuelles sur les enfants et les adolescents.
Autres adresses à Grenoble, Clermont Ferrand et Bruxelles
Adresse : 8 rue Félibien 44000 Nantes
Tél : 02 40 89 30 80
Email : asso@sos-inceste-pour-revivre.org

- **SOS VIOLENCES SCOLAIRES**

Tél (Numéro azur) : 08 01 55 55 50
Site : <http://www.soseducation.org/>

- **UFSE (Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance)**

Adresse : 53, rue Réaumur 75002 Paris
Tél : 01 42 36 05 84
Site : www.sauvetage-enfance.org

- **UNASEA**

Union Nationale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes
Adresse : 118, rue du Château des Rentiers 75013 Paris
Tél : 01 45 83 50 60
Fax : 01 45 83 80 36
Site : www.unasea.org
Email : contact@cnape.fr

Source : http://www.institutdevictimologie.fr/annuaire/associations-contre-la-maltraitance-des-enfants_7.html

Stop Violence France

But : Pour la protection des enfants. STOP VIOLENCE agit contre la Maltraitance, la Violence Educative, l'Aliénation Parentale, pour le maintien du lien familial Intergénérationnel
Site : <http://www.stopviolence.fr> (pas d'email).

Récré pour vivre - Vivre malgré l'enfance maltraitée

But : aide à l'enfant maltraité
Adresse : 27 Rue du Jeu de Mail, 30 210 FOURNES
Tél. : 06 24 47 97 28
Site : <http://www.unerecrepourvivre.com>

Associations contre toutes formes de maltraitance :

Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance (UFSE)

53 rue Réaumur 75002 Paris

Tél : 01 42 21 02 13 ou 01 42 36 05 84

Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM)

149 rue de Sèvres 75015 Paris

Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA)

118 rue du Château des Rentiers 75013 Paris

Tél. : 01 45 83 50 60

Fax : 01 45 83 80 36

<http://www.unasea.org>

E-mail : contact@unasea.org

site dédié aux pratiques de l'enfance : childuniversity.org

Aide aux parents d'enfants victimes

22 rue Baudin 92130 Issy-les-Moulineaux

Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (COFRADE)

7 rue Saint Lazare 75009 Paris

Association Française des Centres de Consultations Conjugales (AFCCC)

44 rue Danton 94270 Le Kremlin Bicêtre

Tél : 01 46 70 88 44

Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

70 bld Magenta 75010 Paris

Tél : 01 53 35 01 00

Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE)

23 place Victor-Hugo

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tel : 01 43 90 63 00

Fax: 01 43 90 63 07

e-mail: siege@cfpe.asso.fr

site internet : www.cfpe.asso.fr

Equipe d'Action contre la prostitution et l'exploitation des enfants (ECPAT)

Bat 106 BP 07 93352 Le Bourget cedex

Tél : 01 49 34 83 13

Fédération des Comités Alexis Danan pour la protection de l'Enfance

164 Ter rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt

Tél. : 01 46 04 03 77

La voix de l'enfant Fédération regroupant des associations qui aident l'enfance en détresse

39 rue de Lourmel 75015 Paris

Tél : 01 45 77 60 75

lavoixdelenfant@hol.fr

Institutions

Fédération Nationale de l'Ecole des Parents et des Educateurs (FNEPE)

5 impasse Bon Secours 75011 Paris

Tél : 01 44 93 44 88

Fondation pour l'Enfance (et aussi l'Office Européen pour Enfants Disparus et Exploités)

17 rue Castagnary 75015 Paris

Tél : 01 53 68 16 50

Fondation de France

40 avenue Hoche 75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 00

Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM)

Numéro national d'aide aux victimes 0 810 09 86 09 tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 10 heures à 22 heures Prix d'un appel local

INAVEM : 1, rue du Pré-Saint-Gervais 93691 Pantin Cedex TŹl. : 01 41 83 42 00 Fax : 01 41 83 42 24
E-mail : contact@inavem.org <http://www.justice.gouv.fr/region/inavema.htm>

Information et Défense Enfants Victimes d'Abus Sexuels (IDEVAS)

BP 52 Wimereux
Tél : 03 21 85 31 43 ou 03 21 87 67 56

Centre de Psychothérapie des victimes

16, rue Jean Leclair 75017 Paris
Tél : 01 40 25 04 04

Bureau d'aide aux victimes (CNIDFF)

7, rue du Jura 75013 Paris
Tél : 01 42 17 12 34

Observatoire International des Prisons - pour le droit à la dignité des personnes détenues

40 rue d'Hauteville 75010 Paris
Tél. 01.47.70.47.01 - fax. 01.47.70.48.71
oip_sf@yahoo.fr

Source : <http://www.ecole-plus.com/cadres/maltraitance.htm>

[Observatoire de la Violence Educative Ordinaire](#)

[Yapaka.be, Coordination de l'aide aux enfants victime de maltraitance / Initiative du Ministère de la Communauté francophone de Belgique](#)

Associations contre le harcèlement moral :**ADCHM Association de défense contre le harcèlement moral**

23, rue Nicolo 75616 Paris Tél : 01 45 04 74 51

AJC - Association de victimes et familles de victimes contre la violence morale dans la vie privée

BP 134 78132 Maurepas Cedex
Tél : 01 30 51 48 56
www.ajc-violence.org

ANVHPT - Association Nationale des Victimes de Harcèlement Psychologique au Travail

Maison des Associations 3, boulevard des Lices 13200 Arles
Tél : 04 90 93 42 75
Fax : 04 90 49 54 29

ASSOCIATION "CONTRE LE HARCELEMENT "

BP 52 76302 Sotteville-lès-Rouen
Tél : 02 35 72 15 15
Fax : 02 35 72 24 24

AVIP, AIDE aux VICTIMES de VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES et de HARCELEMENT MORAL dans la VIE PRIVEE ou PROFESSIONNELLE

Tél : 06 85 58 64 32
www.harcelement-moral.org/avip

HMS - Harcèlement Moral Stop.

Association d'aide, de conseil, d'assistance, d'écoute pour les salariés victimes de harcèlement
11 rue des Laboureurs 94150 Rungis
Tél : 01 56 34 01 76 - 06
www.hmstop.com

Source : http://www.institutdevictimologie.fr/annuaire/associations-contre-le-harcèlement_8.html

Violences faites aux femmes :

Les femmes sont concernées par les violences (1/10 déclare avoir été victime de violences conjugales)

Viols femmes informations : 0800059595 (appel gratuit)

SOS femmes : 3615 SOS femme

Numéros utiles :

- Jeunes Violence écoute : 0800.20.22.23
- Suicide écoute : 01.45.39.40.00
- SOS suicide : 01.40.50.34.34
- SOS Inceste, viol familial : 04.76.47.90.93
- SOS viol : 0800.05.95.95
- SOS femme battue : 01.30.63.82.50
- Numéros d'utilité publique pour l'enfance, la famille, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, la santé et toutes les personnes en souffrance et en difficulté :
<http://alix.dehestru.free.fr/alix/actus/pdf/numrosurgenceconnaître.pdf>

Sommaire

1. Introduction	1
2. Définitions	2
3. Types de maltraitements psychiques	2
4. La difficulté à établir la réalité de la maltraitance psychique	4
5. La dimension perverse de certains « bourreaux » (parents ...)	4
1. Le profil des maltraitements	6
2. Leurs motivations.....	6
3. Justifications des parents pour légitimer leurs brimades	6
4. L'intentionnalité	7
5. Mécanismes de dissimulation et de manipulation	7
6. Liens de la maltraitance psychique avec d'autres types de maltraitements.....	7
7. Lieux où s'exerce la maltraitance.....	7
8. Chiffres	8
9. La loi	9
10. Mécanismes	9
11. Manifestations, exemples.....	10
1. Maltraitements à l'égard des enfants.....	10
2. Maltraitements psychiques l'égard des adultes	13
12. Le syndrome de Münchhausen dans sa version psychologique.....	14
13. Aveuglement de la victime.....	14

14.	Aveuglement des proches.....	15
15.	Conséquences	16
3.	Le stress.....	16
4.	Les maladies psychosomatiques	17
5.	Troubles du comportement	18
6.	Autres conséquences	18
7.	Le risque de devenir eux-mêmes monstrueux.....	20
1.	Peut-on s'en sortir ?.....	20
2.	Se faire aider	23
3.	Solutions.....	24
4.	Comment détecter les maltraitances et de la difficulté de les détecter	24
5.	Le rôle des psychologues	25
6.	Leur difficile reconnaissance et évaluation par le corps médical	25
7.	Aveuglement ou impuissance judiciaire	26
8.	Leur difficile reconnaissance par la justice	26
9.	Conclusion.....	26
10.	Annexe : Bibliographie	28
11.	Annexe : définitions internationales et nationales de la maltraitance de l'enfant	30
12.	Annexe : les négligences sévères	31
13.	Annexe : Définition et raisons de la violence.....	32
14.	Annexe : Syndrome de Stockholm	32
15.	Annexe : Qu'est que le Syndrome de Münchhausen par procuration ?.....	33
16.	Annexe : Aliénation parentale (Syndrome de).....	34
17.	Annexe : Les organismes d'aide	35